

1346 http://lapresse.infinet.net



Sortir
 Campus
 et culture
 page D3

Cyberpresse
 Logiciels de
 télécopie
 page B9

Monde
 L'élection de
 Wahid provoque
 la colère en
 Indonésie
 page C1

Quoi faire
 ce week-end
 page D14

Hockey

 page S3

Du plomb dans la loi 101

La prédominance du français brime les libertés fondamentales, selon un juge de la Cour du Québec

MARIE-CLAUDE LORTIE

Une juge de la Cour du Québec a décidé hier matin que la prédominance obligatoire du français dans l'affichage commercial brime les libertés fondamentales des anglophones, jugement que le gouvernement du Québec a immédiatement porté en appel.

La procureure générale, Linda Goupil, estime que la Cour du Québec n'a pas la compétence pour revenir sur les jugements de la Cour suprême, comme celui de 1988 qui donnait le feu vert à la prédominance obligatoire du français en affichage. « Nous considérons qu'il y a de graves erreurs de droit qui apparaissent », a-t-elle déclaré hier. Puisque le jugement fait l'objet d'un appel, la loi reste en vigueur et sera appliquée, a-t-elle ajouté. Le premier ministre Lucien Bouchard, qui dirige la tournée de Mission Québec en Californie, a refusé de commenter la

nouvelle. La ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, également ministre responsable de la Charte de la langue française, qui est aussi du voyage, a quant à elle annulé un point de presse en précisant qu'elle ne réagirait pas pour le moment.

La décision de la juge Danielle Côté fait suite à une poursuite intentée par la procureure générale contre Wally Hoffmann et Gwen Simpson, un couple d'antiquaires de Knowlton, en Estrie. Leur délit : devant leur commerce, qui s'appelle le Lion et le Morse (ou encore the Lyon and the Wallrus (sic)), ils ont installé des affiches bilingues où le français et l'anglais sont sur un pied d'égalité, alors que la loi exige que les lettres des mots français prennent au moins deux fois plus de place que le reste.

Quand le couple a reçu son constat d'infraction il a plaidé non coupable. Avec l'aide de l'avocat militant Brent Tyler et l'appui financier

de divers organismes de défense des droits des anglophones, le couple s'est ensuite bâti une défense remettant en question la constitutionnalité de la loi sur l'affichage. Son procès a eu lieu le 28 juin dernier.

Dans sa décision, la juge Côté dit que les Hoffmann-Simpson ont raison de trouver que la loi brime de façon injustifiée des droits garantis dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés.

Dans son jugement, la juge déboulonne dans un premier temps les arguments apportés par les avocats du gouvernement québécois en expliquant qu'eux-mêmes reconnaissent, implicitement, que l'article sur la prédominance du français brime des droits fondamentaux, dont la

Voir **DU PLOMB** en A2



La juge Danielle Côté

PHOTO PC

■ Autres textes en pages B1 et B4

Universités: forte hausse du nombre d'étudiants étrangers

FRANÇOIS BERGER

Le Québec est entré résolument dans « l'économie du savoir » au cours des dernières années, en accueillant dans ses universités un nombre record d'étudiants étrangers qui poursuivent des études supérieures intimement liées à la recherche scientifique.

Les institutions québécoises ont même détrôné leurs concurrentes d'Ontario depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, surtout grâce à l'apport de la France et des autres pays de la francophonie. Près de 14 000 étrangers détenaient l'hiver dernier un permis de séjour pour étudier dans une université québécoise, selon le ministère canadien de l'Immigration, et ils sont encore plus nombreux cet automne, d'après les inscriptions enregistrées en septembre dernier par les universités.

À l'Université de Montréal, on note une hausse de 10 % du nombre d'étudiants étrangers cette année, tandis que l'Université McGill enregistre une augmentation de 12 %. Cela reflète les efforts accrus de recrutement faits à l'étranger par les plus grosses universités québécoises, qui se sont dotées récemment de budgets supplémentaires dans ce domaine, au moment où leur clientèle locale stagne en raison du déclin démographique.

Plus de 40 % des étrangers étudiant au Québec se destinent aux études supérieures, jalon essentiel dans le développement de ce qu'on appelle l'économie du savoir. Les principaux domaines d'études et de recherches sont le génie, l'administration, la médecine, l'économie, l'informatique, les mathématiques et la biologie.

Les étrangers accaparent une place sur trois au doctorat et une sur six à la maîtrise. Globalement, un étudiant sur dix est étranger.

Depuis 1995, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de 35 % au Québec, permettant aux

Voir **UNIVERSITÉS** en A2

■ Autres textes en page A4

Un jeu sinistre et funeste



PHOTOS ROBERT NADON, La Presse

La mère de Sunny, Nathalie Granger, a tenu à raconter la mort absurde de son fils afin de mettre en garde les parents et les enseignants.

Sunny a joué au jeu de la strangulation et il en est mort

ISABELLE HACHEY

Sunny était un joyeux petit bonhomme de 11 ans, téméraire et plein d'entrain, toujours prêt à tenter de nouvelles expériences. Il est mort bêtement, la semaine dernière, en se livrant à un jeu dangereux qui semble malheureusement très populaire dans les cours d'école.

Le 13 octobre, dans le sous-sol de la maison familiale, à Notre-Dame-des-



Sunny, 11 ans

Prairies, près de Joliette, Sunny s'est étranglé à l'aide d'une corde. L'enfant était loin d'être suicidaire; son but était de perdre brièvement conscience et d'en retirer ainsi une sensation d'étourdissement.

Il en est mort. Une mort absurde, que sa mère, Nathalie Granger, a tenu à raconter, malgré le choc et la douleur, afin de mettre en garde

Voir **UN JEU** en A2

La liste des patients atteints de cancer s'est encore accrue

Québec prolongera d'une année le programme de traitement aux États-Unis

KATIA GAGNON

du bureau de La Presse, QUÉBEC

La crise de la radio-oncologie qui a éclaté en mai dernier est loin d'être réglée. La ministre de la Santé, Pauline Marois, s'appête à prolonger d'un an le programme d'envoi aux États-Unis de patients atteints de cancer puisque la liste d'attente, loin de diminuer, augmente à vue d'oeil.

En mai dernier, au plus fort de la tourmente, la ministre de la Santé annonçait que 285 patients atteints de cancer iraient se faire traiter outre-frontière. Selon Mme Marois, ces transferts vers les États-Unis devaient cesser cet automne, une fois la crise résorbée. Or, devant une liste d'attente encore plus imposante qu'il y a six mois, La Presse a appris que la ministre annoncera sous peu que le Québec aura recours aux services des hôpitaux américains pendant encore un an.

« Mme Marois a donné son aval lundi à une prolongation du programme jusqu'en septembre 2000 », confirme Alain Vézina, porte-parole du ministère de la Santé. Quelque 800 nouveaux patients se rendront donc en sol américain pour des traitements au cours de l'année, pour un coût d'environ 10 millions pour le gouvernement du Québec. Les traitements, transport et hébergement compris, coûtent autour de 12 000 \$ par patient. C'est que la liste des patients qui attendent un

Voir **LA LISTE** en A2

Un Lepage éblouissant

Avec *Zulu Time*, Robert Lepage a présenté hier soir au Festival d'automne de Paris un éblouissant tableau de cette fin de siècle. Cette pièce d'un peu plus de deux heures, sans texte et sans véritable intrigue, se passe entre l'avion, l'aéroport, des chambres et des bars d'hôtel. C'est une succession d'images brillantes, présentées dans un décor métallique, fait de barrières, d'échafaudages et de passerelles-ascenseurs, sur fond de musique techno.

A lire en page D11

72
 JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX
 Petites annonces
 - index C2
 - immobilier C2, C3
 - marchandises C3, C4
 - emplois C4
 - automobile C4 à C6

- affaires C4	Bandes dessinées C3	Feuilleton C5	Mot mystère C5
Arts et spectacles D5 à D12	Bridge C6	Foglia Pierre A5	Opinions B3
- horaire spectacles D8	Décès C7	Horoscope C3	Politique B1, B4, B5, B6, B8
- horaire télévision D6	Économie E1 à E10	Le monde C1	Tabloïd Sports
- télévision D5	Éditorial B2	Loteries A2, A9	- Réjean Tremblay S5
	Êtes-vous observateur C2	Mots croisés C4, S10	

ÉDITORIAL
 Scandale au cabinet - Mario Roy page B2

MÉTÉO
 Ciel variable
 Max. 13, min. 5
 Cahier Sports, page 16



Suites de la une

Du plomb dans la loi 101

DU PLOMB / Suite de la page A1

liberté d'expression. Dans un deuxième temps, la juge Côté affirme que ce non-respect de droits n'est plus justifié.

Quand il y a atteinte à des droits, la Constitution exige qu'on la justifie, en démontrant que l'atteinte est raisonnable « dans une société libre et démocratique ». Si preuve est faite, la pratique peut continuer.

En 1988, explique la juge, quand la Cour suprême a établi la légalité de l'exigence de prédominance du français, la preuve avait été faite de sa nécessité. On a montré à quel

point c'était essentiel pour protéger un français fragile. Onze ans plus tard, continue la juge, la santé du français peut avoir changé et il revenait à la procureure générale du Québec de refaire cette preuve de fragilité, ce qui n'a pas été fait.

La juge conclut donc que, faute de preuve, la prédominance obligatoire n'est plus justifiée.

À Québec, le chef libéral, Jean Charest, a demandé pourquoi Québec n'avait pas établi sa preuve et défendu efficacement sa loi. Selon lui, le gouvernement du PQ « trouve son compte dans la situation qui vient d'être créée en provoquant une crise linguistique ».

À Ottawa, Stéphane Dion a réagi avec prudence, précisant toutefois qu'à son avis, la prédominance du français dans l'affichage n'est pas « à ce point essentielle pour la bonne santé du français au Québec ».

Les groupes de défense des droits des anglophones ont accueilli triomphalement la décision. « Le bon sens, la Charte canadienne et la Charte québécoise des droits et libertés ont eu raison de l'intégrisme linguistique, du tribalisme et du suprémacisme », a déclaré William Johnson, président d'Alliance Québec, un des groupes qui ont soutenu le couple Simpson-Hoffman.

Mme Simpson elle-même s'est dite fort

heureuse. Elle n'aime pas particulièrement être sous les projecteurs et ne se pense pas « héroïque ». Mais si c'était à refaire, elle n'hésiterait pas. « Si on est égaux, on s'entend tellement mieux », a-t-elle dit.

Le Mouvement national des Québécois, qui regroupe toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, a offert un autre son de cloche. « On va se battre. C'est choquant et inacceptable qu'on veuille faire ce retour en arrière. Il n'est pas question de revenir à l'affichage bilingue, a déclaré sa présidente, Louise Paquet. (...) S'il faut retourner dans la rue, on va y aller. »

La liste des patients atteints de cancer s'est encore accrue

LA LISTE / Suite de la page A1

traitement durant plus de huit semaines — le délai jugé médicalement acceptable — a augmenté depuis mai dernier. De 300 patients au printemps, elle est passée à 516 au début de septembre. La durée maximale d'attente, qui pouvait atteindre six mois au printemps, a cependant légèrement diminué, à environ quatre mois. Mais c'est encore beaucoup trop, estiment plusieurs radio-oncologues. « La crise demeure », tranche Jean-Paul Bahary, chef du service de radio-oncologie du Centre hospitalier universitaire de Montréal.

Depuis juin dernier, 189 patients, atteints du cancer du sein ou de la prostate, ont pour-

tant pris la route de quatre hôpitaux des États-Unis pour recevoir un traitement. « Nous n'avons aucun problème de recrutement de patients », souligne Alain Vézina, porte-parole du ministère de la Santé. Pourquoi la liste d'attente ne diminue-t-elle pas en conséquence? M. Vézina invoque la grève des infirmières, qui a reporté plusieurs chirurgies; le Dr Bahary, les vacances d'été, qui amènent inévitablement une baisse de régime dans les hôpitaux québécois.

Mais sur le terrain, les radio-oncologues ne se sont jamais attendus à ce que l'envoi de patients aux États-Unis ait un effet dramatique sur les listes d'attente. « Je ne m'attendais pas à des miracles », lance l'un d'eux.

Mais, en revanche, les médecins espéraient beaucoup des mesures à moyen et à long termes annoncées par le ministre Marois, dont faisaient partie l'achat d'équipement et l'embauche de nouveaux médecins. Ces mesures devaient commencer « à porter fruit » dès l'automne, établissait la ministre Marois au printemps dernier.

Sauf que plusieurs de ces mesures tardent encore à être implantées, se plaignent les médecins. « C'est extrêmement lent », se plaint un radio-oncologue de la région de Québec. Des quatre accélérateurs linéaires promis par Mme Marois il y a six mois, seuls deux seront installés d'ici le printemps 2000. Les deux autres le seront plus tard dans l'année. Une fois en service, ces équipements de-

vraient permettre de traiter 1500 patients de plus par année.

Quant au recrutement de technologues — qui font fonctionner les accélérateurs linéaires — et de radio-oncologues, les choses vont aussi lentement. L'Ordre des technologues organisera, d'ici Noël, une mission en France pour tenter de recruter d'éventuels candidats. Mais on n'a encore aucune idée du potentiel de recrutement. Quant aux médecins, c'est encore plus difficile, souligne Alain Vézina. « Là aussi, des démarches sont faites, mais ce n'est pas une chose facile. C'est vraiment du long terme », dit-il. Le rapport d'un groupe de médecins a été établi, au printemps dernier, qu'il manquait 34 radio-oncologues dans la province.

Universités: forte hausse du nombre d'étudiants étrangers

UNIVERSITÉS / Suite de la page A1

universités québécoises de dépasser pour la première fois l'Ontario, en particulier dans les études supérieures. Ainsi, le Québec accueille cette année quelque 5000 étrangers aux études de maîtrise et de doctorat, contre moins de 3500 en Ontario. Au baccalauréat, le Québec reçoit également plus d'étrangers que l'Ontario.

Dans le reste du Canada, les inscriptions étrangères sont en déclin, sauf en Colombie-Britannique, où on a enregistré une montée des étudiants asiatiques.

Montréal, qui dispose d'une forte concentration d'institutions, a réaffirmé le caractère international de sa position de plus importante ville universitaire au Canada, attirant plus du tiers des étrangers qui poursuivent des études universitaires au pays.

Sur le plan international, le Québec se situerait à peu près au quinzième rang des pays qui accueillent des étudiants étrangers, en compagnie d'un pays comme l'Espagne. Le Canada est au cinquième rang, après les États-Unis, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Selon Michel Brunet, responsable de la direction de la coopération internationale au

ministère québécois de l'Éducation, le Québec profite de l'engouement de plus en plus grand pour le « modèle nord-américain » dans les études universitaires. La France et l'Allemagne, par exemple, subissent une diminution du nombre d'étudiants étrangers depuis quelques années, au profit du système américain à trois cycles (bac, maîtrise, doctorat). Cela se répercute sur le Québec, qui, en plus d'offrir le modèle américain, permet d'étudier autant en français qu'en anglais.

Pour Bernard Landriault, directeur du bureau de la coopération internationale de l'Université de Montréal, la métropole qué-

bécoise exerce « un attrait international grandissant » dans le monde universitaire, en tant que ville « cosmopolite et ouverte ». Déjà, la moitié des demandes de renseignements présentées sur le site Internet de l'Université de Montréal proviennent de l'étranger, signale le service du recrutement étudiant de l'institution.

Nous assistons à la mondialisation du « marché du savoir », et les institutions québécoises l'ont compris: McGill embauche maintenant un recruteur international à plein temps, tandis que l'Université Laval, de Québec, vient tout juste de se doter d'un bureau de coopération internationale.

Un jeu sinistre et funeste

UN JEU / Suite de la page A1

les parents et les enseignants contre ce jeu stupide et mortel.

« Je veux lancer un cri d'alarme. Je ne veux pas que d'autres mères aient à vivre cela », explique Mme Granger avec beaucoup d'émotion. « Il faut en parler aux enfants, à la maison et dans les écoles, leur dire de ne jamais faire ça. »

Avec sa tignasse blonde, son large sourire et ses grands yeux bleus, Sunny était un véritable rayon de soleil dans la petite maison

des Granger, aujourd'hui triste à pleurer. Toute la famille est sous le choc — et tout particulièrement le père, qui a découvert le corps inanimé de son fils en revenant du travail.

« C'était un enfant plein de vie, qui faisait du théâtre, de la danse folklorique, de l'équitation et du soccer, poursuit sa mère. Tout le monde l'aimait. Le téléphone ne cessait jamais de sonner! Mais il a fait une niaiserie et je ne le reverrai jamais. C'est totalement illogique! »

Le jeu sinistre semble répandu chez les enfants, qui s'y livrent souvent en groupe, pour se prouver leur bravoure. Ils jouent à celui qui résistera le plus longtemps, dans les cours d'école ou dans les parcs. En juin dernier, un enfant de 11 ans a ainsi perdu connaissance et s'est effondré, dans une école primaire de La Baie, au Saguenay. Il s'en est tiré avec une légère commotion cérébrale.

Il y a trois ans, un garçon de 11 ans de la région de Vancouver a été moins chanceux. Il a été retrouvé pendu dans les toilettes de son école. Deux autres élèves avaient trouvé la

mort de cette façon au cours des mois précédents. Et il est fort probable que d'autres cas, aussi tristes, n'ont pas été rendus publics par les parents.

Mme Granger croit que Sunny a peut-être déniché un « mode d'emploi » pour s'étrangler et avoir des sensations fortes sur Internet. C'est du moins ce que racontent quelques copains de l'enfant, une information qu'il a toutefois été impossible de vérifier.

« N'importe qui peut ouvrir un site Internet et y raconter n'importe quoi, dit pourtant Mme Granger. Mais le progrès est supposé être bon pour l'humanité, pas la détruire! Il faut plus de surveillance des contenus des sites. Et les enfants doivent dénoncer les sites haineux et violents à leurs parents et à leurs professeurs. »

Ce n'était pas la première fois que le garçon se livrait à de pareilles expériences. Son petit frère de neuf ans, Christopher, a récemment avoué à sa mère qu'ils jouaient parfois ensemble à s'étrangler avec leurs mains.

Sunny avait même raconté lui-même à sa mère, plusieurs semaines avant le drame, que certains enfants utilisaient une corde

pour obtenir plus de sensations. « Je lui ai dit mon homme, ne fais jamais ça, tu peux rester pris et l'étrangler. Mais il était très téméraire, il n'avait peur de rien. »

À l'école primaire Dominique-Savio de Notre-Dame-des-Prairies, que fréquentait Sunny, élèves et enseignants sont encore très secoués par cette mort brutale. Des psychologues ont rencontré les camarades de classe du garçon. La directrice, Sylvie Anctil, a refusé de dire à *La Presse* si les enseignants étaient au fait que certains de leurs élèves se livrent à cette pratique morbide.

Triste et en colère, c'est le professeur de théâtre de Sunny, Simone Piuze, qui a alerté les médias, hier. « C'était un petit garçon joyeux, créatif, extraordinaire. Il faut absolument sensibiliser la population à cet attrait pour la morbidité que semblent avoir les jeunes », a-t-elle expliqué.

Profondément bouleversée par la perte de son enfant, Mme Granger n'a qu'un seul conseil à transmettre aux parents: être vigilant. « J'avais trois enfants, il m'en reste deux. C'est abominable. Je ne sais pas comment je vais faire pour apprendre à vivre sans lui. »

16 938 491\$
Merci!
Objectif 34,5 millions
Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 tél.: (514) 288-1261
PRÉTONS MAIN-FORTE

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911

Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détailants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
<http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -
Contrat de vente numéro 0531650
Port de retour garanti. (USP5003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne
à trois chiffres : 5-4-3
à quatre chiffres : 6-0-0-5
6/49: 5-14-17-32-40-46 Compl.42
extra: 696771

COLLECTES DE SANG

- à Joliette : organisée par les pompiers, en collaboration avec l'Établissement Joliette, sous-sol de la cathédrale, 2, rue Saint-Charles-Borromée, de 9 h 30 à 20 h 30. Objectif : 450 donneurs ;
- à Montréal : Défense nationale — garnison Longue-Pointe, bâtisse 123, 6560, rue Hochelaga, de 11 h à 14 h. Objectif : 90 donneurs ;
- à Fleurimont : les Chevaliers de Colomb, district 112, en collaboration avec les Galeries Quatre-Saisons, 930, 13^e avenue Nord, de 10 h 30 à 20 h 30. Objectif : 300 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Les prix montent

■ Un segment du marché de l'informatique vit un drôle de phénomène à l'heure actuelle : une augmentation de prix! En effet, les prix des ordinateurs, ordinairement à la baisse, ont commencé à monter en raison d'une pénurie de puces chez les fabricants et d'une hausse soudaine de la demande chez les consommateurs. Notre chroniqueur spécialiste du matériel se penche sur la question dans la rubrique Cyberpresse

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour:
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Le jugement de la Cour du Québec invalidant l'article de la Charte de la langue française qui porte sur la prédominance du français dans l'affichage des commerces vous surprend-il?

60 % des taxis de Montréal ne sont pas conformes aux règlements. Êtes-vous d'accord?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 66 %
Non: 34 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Actualités

L'EXPRESS
DU MATIN



Gilles Proulx subira son procès le 22 février

■ N'étant pas présent au palais de justice de Montréal pour sa comparution, c'est par la voix de son avocat, Richard Morand, que l'animateur de radio Gilles Proulx a plaidé non coupable hier aux accusations de voies de fait et de possession d'un dispositif prohibé, en l'occurrence du gaz poivre. La date du procès a été fixée au 22 février prochain. Les accusations font suite à une prise de bec entre Proulx et un camionneur, Steve Gaudreault, survenue sur l'autoroute Décarie le 2 août dernier.

Agression sexuelle

■ Le PDG de la station de radio CJMS Country, Michel Mathieu, accusé d'agression sexuelle, devra se présenter au palais de justice de Longueuil le 14 février pour son enquête préliminaire. Hier, la procureure de la Couronne, Joëlle Saint-Germain, a remis à l'avocat de Mathieu l'ensemble de la preuve amassée contre son client. Selon la plainte déposée par la victime à la police de Sainte-Catherine, l'homme de 52 ans aurait agressé une femme qui sollicitait un emploi à sa station de radio. Le 22 septembre, Mathieu aurait invité la femme de 35 ans à un souper afin de faire une entrevue. Par la suite, il l'aurait conduite dans un motel et l'aurait agressée.

Le cycle du compost

■ Les feuilles mortes sont ramassées depuis hier sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal. Pour la huitième année consécutive, le Service des travaux publics et de l'environnement offre ce service aux citoyens montréalais. L'an dernier 6000 tonnes de feuilles ont été transformées en un compost de première qualité. Les 7 et 8 octobre derniers, près de 3000 Montréalais se sont rendus au Complexe environnemental de Saint-Michel pour obtenir ce fertilisant fort apprécié.

Grève évitée chez Novabus-Volvo

■ Une entente de principe est intervenue hier entre le Syndicat des employés de production de Novabus-Volvo (TCA-FTQ), qui représente 250 membres, ce qui annule le déclenchement de la grève générale prévue pour aujourd'hui. Gilbert Brisebois, conseiller syndical des TCA, a affirmé que l'entente prévoyait la sécurité des emplois et l'introduction d'indemnités en cas de fermeture. Sur le plan salarial, le syndicat a obtenu une amélioration de sa demande originale qui était d'ajuster les salaires à l'indice des prix à la consommation. Pour sa part, le Syndicat des employés de bureau (SEPB-FTQ), représentant 50 employés, a aussi annulé sa grève puisque les négociateurs syndicaux avaient été invités à des discussions intensives hier soir.

Hôpital du Sacré-Coeur

■ Un engagement a été pris hier par le syndicat représentant les préposés aux bénéficiaires du bloc opératoire de l'hôpital du Sacré-Coeur, sans que le Conseil des services essentiels ne soit obligé de tenir une audience. Le syndicat, affilié à la CSN, et la direction de l'hôpital se sont entendus pour continuer leurs échanges en présence du médiateur du Conseil. Résultat: les préposés aux bénéficiaires du bloc opératoire ont pris l'engagement de reprendre leur travail. Le Conseil des services essentiels a pris acte de cet engagement écrit. Cet engagement a la même valeur qu'une ordonnance émise par le Conseil à la suite d'une audience publique. Le retour immédiat au travail permettra d'assurer au public le service auquel il a droit.

Alerte à l'allergie

■ Les consommateurs sensibles aux sulfites ne doivent pas consommer les dattes confites de marque Rokey emballées par Rokey, Hong Kong. Ce produit contient des sulfites non déclarés sur l'étiquette. La consommation de sulfites peut causer chez les personnes souffrant d'hypersensibilité aux sulfites une réaction pouvant mettre leur vie en danger. Le produit est retiré du marché.

La condamnation de Michel Jetté annulée de façon posthume

L'ex-policier Gaétan Rivest s'était parjuré pour le faire condamner

CHRISTIANE DESJARDINS

Michel Jetté aurait de quoi fêter s'il était toujours de ce monde. Mais il est mort d'une crise cardiaque à 44 ans, dans son lit, avant d'apprendre que la Cour d'appel cassait le verdict de culpabilité à l'accusation d'homicide involontaire, prononcé en 1989, et pour lequel il a été condamné à six ans de pénitencier.

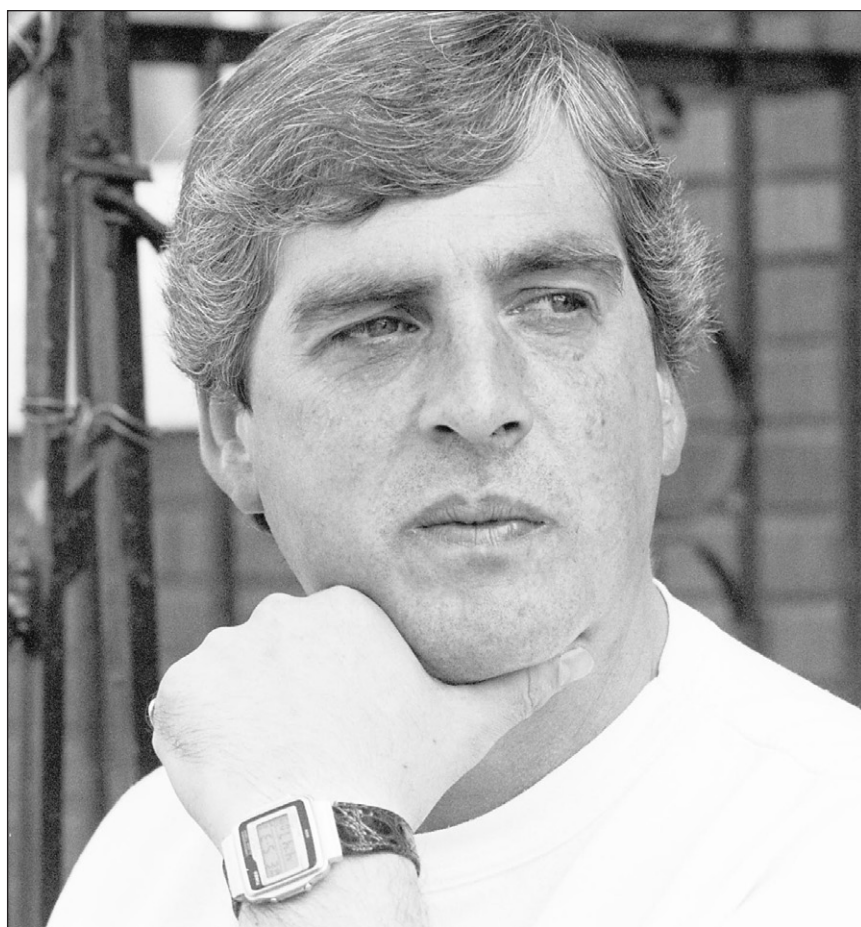
L'ex-caporal de la Sûreté du Québec Gaétan Rivest a joué un rôle de premier plan dans la condamnation de Jetté, puis dans la cassation du verdict, prononcé il y a deux jours. En Cour d'appel, Rivest a admis qu'en 1989, deux autres enquêteurs et lui avaient menacé et battu Jetté pour obtenir une déclaration incriminante, puis que lui-même s'était parjuré devant le tribunal, pour faire condamner l'accusé.

Jetté était accusé du meurtre non prémédité de Marcel Gagné, survenu le 14 février 1988. Bien qu'il ait clamé son innocence, un jury l'avait déclaré coupable de l'infraction moindre d'homicide involontaire.

Dans cette affaire, la SQ prétendait avoir arrêté Jetté sur la foi d'aveux enregistrés sur cassette, à l'insu de Jetté, alors qu'il parlait avec un prétendu complice. Les enquêteurs n'ont jamais produit la cassette en preuve, disant qu'elle avait été effacée.

Mais ils disposaient d'aveux signés par Jetté après son arrestation. Or, Jetté est revenu sur ces aveux, en disant que les policiers de la SQ l'avaient battu et menacé pour les obtenir. Rivest disait de son côté qu'il n'avait même pas rencontré Jetté, que ses aveux avaient été notés par deux autres policiers. Le jury a cru Rivest, pas Jetté, qui a purgé environ cinq ans de sa peine.

En 1995, Rivest, qui avait quitté la police entre-temps, se confesse à l'émission *Le Point* de Radio-Canada. Il avoue avoir souvent battu des suspects et menti à la cour, y compris dans le cas de Jetté.



PHOTOTHÈQUE La Presse ©

Interviewé en 1995 par *La Presse*, Michel Jetté, à gauche, décédé en 1997, se disait surpris que Gaétan Rivest (ci-dessus) avoue ses torts. Hier, ce dernier, toujours repentant, a affirmé que «c'est presque impossible pour un type (comme Jetté) de passer à travers nos parjures».

Sur la foi de ces nouveaux éléments, Jetté a obtenu d'aller en appel du verdict prononcé contre lui et a demandé un nouveau procès. Malgré sa mort subite en 1997, les procédures ont continué. Dans un jugement rendu cette semaine, les juges Marc Beaugard, Morris J. Fish et Michel Robert annulent le verdict de culpabilité et ordonnent l'arrêt des procédures.

Même si les juges reconnaissent que Rivest s'est parjuré lors du procès et qu'il pourrait aussi bien l'avoir fait devant la Cour d'appel, un fait de taille est venu appuyer ses dires devant cette instance: la cassette de la discussion prétendument incriminante entre Jetté et

son complice, supposément effacée à l'époque, est réapparue comme par enchantement. Comme l'avait dit Rivest dans sa confession, Jetté n'y tenait pas de propos incriminants.

M^e Julio Peris, qui représentait Jetté dans les procédures d'appel, s'est évidemment réjoui de la décision rendue. «Michel Jetté fondait beaucoup d'espoir sur cet appel. C'est triste, il est mort avant. Ce jugement vient souligner qu'il y a une lacune dans la jurisprudence. Combien d'appels sont rejetés parce que déclarés sans motif? Si M. Rivest n'avait pas dit la vérité cette fois-là, que serait-il arrivé», a dit M^e Peris.

Gaétan Rivest, lui, est satisfait de

la décision. «Je ne peux pas dire que je suis heureux, parce que ça me rappelle toutes les saletés que j'ai faites et celles qui se continuent à la SQ. Mais je suis content d'avoir dit la vérité. Des parjures, j'en ai fait beaucoup, mais Michel Jetté, c'est une cause typique. C'est un individu très normal, pas relié au crime organisé. Il n'avait pas les moyens de se payer un bon avocat. Cela prouve que c'est presque impossible pour un type dans cette situation-là de passer à travers nos parjures, si on (la police) ne fait pas d'erreur de notre côté.»

Michel Jetté était père d'une fille, maintenant adolescente. Il n'est pas exclu que la famille entame une poursuite au civil.

Fausses alertes à la bombe: un Américain accusé de menaces de mort

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Edward Allen Connell, l'Américain qui aurait affirmé vouloir faire exploser un avion en plein vol, devra rester incarcéré au moins jusqu'au 29 octobre. Cette remise a été réclamée par la Couronne afin d'étudier la possibilité de porter de nouvelles accusations contre l'homme de 54 ans, de Cincinnati.

Hier, il a comparu devant le juge Micheline Dufour, de la Cour du Québec, pour faire face à une accusation de menaces de mort.

Il semblerait que Connell ait déjà occupé un poste important dans le domaine de l'aéronautique. Au cours des derniers mois, il aurait connu des ennuis à cause de l'alcool et aurait eu des problèmes cardiaques. Il doit se déplacer avec une canne. Par ailleurs, il devait se marier l'été dernier, mais son amie l'aurait abandonné à la dernière minute.

La personne qui a téléphoné à l'aéroport de Dallas pour dire qu'un avion en partance de Dorval exploserait en plein vol donnait des renseignements précis sur la façon dont un gros porteur rennait sa vitesse et disait que l'explosion allait se produire de façon à causer le plus de dommages.

Lorsque Connell a été intercepté mardi matin, il avait en sa possession un billet d'avion pour Cincinnati, tandis que le Lavallois qui l'accompagnait avait un billet pour une autre destination aux États-Unis. Celui-ci a été très surpris de l'attitude de Connell, qu'il considère comme son ami et qu'il avait hébergé chez lui par pitié. Tous les appels que Connell aurait faits l'ont été d'une pièce où il était seul.

Un policier de Laval a mentionné que l'opération enclenchée à la suite de l'information suivant laquelle une bombe avait été placée dans un avion ou dans des bagages a coûté des milliers de dollars, provoquant le déplacement de policiers du FBI, de la GRC, du SPCUM, de Laval et de la Sûreté du Québec en plus de perturber les déplacements de centaines de voyageurs à l'aéroport de Dorval.

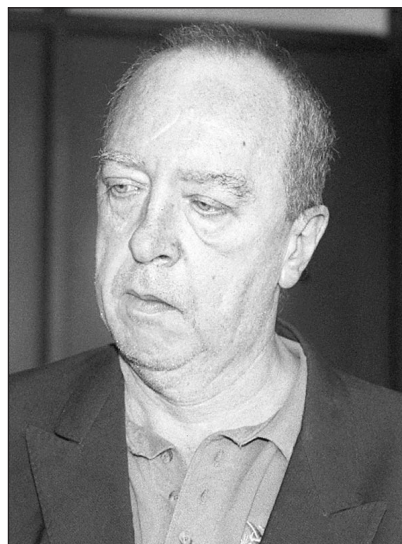


PHOTO PIERRE McCANN, La Presse ©

Edward Allen Connell

L'HALLOWEEN...
POUR LE PLAISIR
DES ENFANTS!

Déguisez vos tout-petits pour l'Halloween à partir de 29,95\$.

Offert à Brassard et à Ste-Foy.

Sac Unicef
Les Ailes

Pour l'Halloween procurez-vous le sac officiel de l'Unicef, comprenant les 10 règles de sécurité. Pour chaque sac offert, la Fondation Les Ailes de la Mode remet 1\$ à l'Unicef!

AUTOMNE 1999

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537

CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537

PLACE STE-FOY (418) 652-4537

www.lesails.com

AILES
LES AILES DE LA MODE

Je me fais plaisir

Indemnisation collective pour les victimes du tabac

Agence France-Presse
MIAMI

Les industriels du tabac américains ont connu un nouveau revers mercredi dans la bataille judiciaire qui les oppose aux victimes de la cigarette à Miami (Floride).

La 3^e cour d'appel de Floride a en effet autorisé une indemnisation collective pour les victimes du tabac, revenant ainsi sur sa décision du 3 septembre selon laquelle les demandes de dommages et intérêts devaient être examinées individuellement.

Selon des experts, cet arrêt pourrait coûter à l'industrie du tabac entre 200 milliards et 500 milliards de dollars et entraîner la faillite de nombreux producteurs.

Il y a un mois et demi, la cour d'appel avait d'abord décidé que des plaintes pouvaient être déposées en nom collectif, mais que les indemnisations devaient être examinées au cas par cas. Cette formule aurait coûté beaucoup moins cher aux fabricants de cigarettes.

Un juge fédéral avait repoussé ensuite au 1^{er} novembre la seconde phase du procès sur le fond contre des industriels du tabac en Floride. Ce délai, selon le juge Robert Kaye, devait permettre à la cour d'appel de « clarifier » sa décision du 3 septembre.

Les universités ont peine à repérer leurs étudiants hors Québec

Difficile de savoir s'ils ont payé leurs droits de scolarité majorés

ANDRÉ PRATTE

Question simple posée par *La Presse* à l'Université du Québec à Montréal : combien d'étudiants des provinces autres que le Québec sont inscrits chez vous ?

Après quelques jours de travail, l'établissement a produit un tableau indiquant qu'en septembre 1998, 2448 Canadiens hors Québec étudiaient sur son campus. Une révision menée à l'insistance de *La Presse* a abouti à un nombre beaucoup plus petit, 532. Puis, le registraire de la même institution nous a fourni une autre donnée, 210. Tandis que les fichiers du ministère de l'Éducation indiquent, pour l'UQAM toujours, 176 étudiants canadiens hors Québec.

Ce flou statistique n'est pas unique à l'UQAM. L'introduction il y a deux ans de frais de scolarité majorés pour les étudiants canadiens des autres provinces a engendré un véritable fouillis administratif dont les universités sortent à peine aujourd'hui. Selon ce qu'a pu apprendre *La Presse*, ce fouillis est essentiellement dû au fait que les nouveaux frais sont entrés en vi-

gueur beaucoup trop rapidement. Les universités, qui jusqu'ici se préoccupaient peu de savoir de quelle province venait un étudiant, ont dû mettre en place en catastrophe un système de repérage. Dans le cas des nouveaux étudiants, cela était relativement simple. Mais pour ceux qui étaient déjà inscrits à l'université, la tâche était cauchemardesque. « Il fallait retourner dans 40 000 dossiers. Nous avons écrit à des milliers de personnes pour leur demander des preuves de résidence », a expliqué Manon Charron, du bureau du registraire de l'UQAM.

Durant les deux premières années, les universités ont eu du mal à interpréter les critères établis par le ministère pour déterminer si un étudiant est résidant du Québec (ce qui lui permet de payer des frais de scolarité de 1668 \$, au lieu de 3438 \$ pour un étudiant canadien de l'extérieur du Québec). Résultat : il n'est pas du tout certain que tous les étudiants venant des autres provinces ont déboursé les frais majorés. « Il y en a qui ont déclaré une adresse au Québec, les gens ne se sont pas méfiés dans les premières années du système, et c'est rentré dans nos systèmes informati-

ques, selon le registraire de l'Université de Montréal, Fernand Boucher. Nous sommes maintenant obligés d'étudier la demande d'admission originelle pour voir si on ne s'en serait pas fait passer, cas par cas, une petite vite. »

La province inconnue

Dans des centaines de dossiers, il a été très difficile, sinon impossible de déterminer le lieu de résidence de l'étudiant. Au ministère de l'Éducation, on rapporte, pour septembre 1998, 6415 étudiants canadiens dont la province de provenance au moment de la première admission est « indéterminée ». De ce nombre, le tiers, soit 2139, étaient des étudiants de l'Université Concordia. L'Université de Montréal en comptait 1425, l'UQAM 870, et l'Université Laval 637.

Ces étudiants de province inconnue ont-ils acquitté les droits de scolarité majorés — 3438 \$ — ou les droits réservés aux résidents du Québec, 1668 \$? Dans les universités, on croit qu'il s'agit surtout d'« étudiants libres », ne suivant qu'un ou deux cours, et probablement résidents du Québec. Mais on n'en est pas sûr. Par conséquent, personne n'est en mesure de garantir que depuis deux ans, tous les

étudiants canadiens hors Québec ont bel et bien déboursé les droits majorés.

À l'UQAM et à l'Université Concordia, on nous assure que si. « Nous exigeons les droits majorés de tous les étudiants dont la résidence au Québec n'a pas été établie. Les 2139 dont le ministère dit que le lieu de résidence est inconnu doivent payer les droits majorés jusqu'à ce qu'ils aient prouvé qu'ils sont résidents du Québec », affirme le registraire adjoint de Concordia, Bruce MacKenzie.

À l'Université de Montréal, on a adopté la politique contraire, c'est-à-dire que les étudiants dont le lieu de résidence n'est pas établi sont présumés résidents du Québec. « Il faut essayer de faire un ménage là-dessus », convient le registraire Fernand Boucher.

Québec et les universités sont en train de revoir leurs systèmes afin de s'assurer que chaque étudiant paie bien ce qu'il doit payer. Le fouillis des deux premières années a-t-il permis à beaucoup de jeunes Canadiens d'étudier au Québec à prix d'aubaine ? « Ça ne sert à rien de revenir en arrière, le nouveau système sera plus précis que celui qu'on avait », a répondu l'un des fonctionnaires responsables du dossier au ministère.

Exemptions aux étudiants étrangers: une facture de 150 millions

FRANÇOIS BERGER

La moitié des étudiants étrangers inscrits dans les universités québécoises bénéficient d'une exemption des droits supplémentaires de scolarité normalement exigés des étudiants non québécois, en vertu d'ententes internationales qui permettent au Québec de faire sa place dans le « marché du savoir ».

Ces exemptions coûtent au gouvernement près de 50 millions de dollars cette année. D'autre part, même l'étudiant étranger qui paie la totalité des droits (entre 8700 \$ et 9300 \$ par an) coûte encore 4000 \$ supplémentaires à l'université qui l'accueille, puisque le coût annuel moyen d'un étudiant universitaire se situe à 13 000 \$. Cela représente environ 55 millions de dollars.

En ajoutant l'aide publique canadienne au développement consentie aux étudiants étrangers (une facture annuelle de l'ordre de 45 millions pour le Québec), on estime le coût des étudiants étrangers à quelque 150 millions par année.

« Il est entendu que le mandat des universités est de former d'abord les Québécois », dit M. Michel Brunet, directeur de la coopération internationale au ministère de l'Éducation. Mais, ajoute-t-il, le Québec « a besoin » des étrangers, particulièrement aux études supérieures, qui sont liées à la recherche scientifique et donc au développement économique.

Québec a signé 45 ententes avec des gouvernements étrangers pour favoriser notamment les échanges interuniversitaires. Dans 35 de ces ententes, il s'agit de soutien aux pays en voie de développement, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne.

Les autres sont des accords de réciprocité, avec la France et d'autres pays européens, mais aussi avec le Mexique. Cependant, peu d'étudiants québécois profitent de cette réciprocité : il y a, par exemple, un seul étudiant québécois en France pour quatre Français dans les universités du Québec.

Même si les accords obligent les étudiants étrangers subventionnés à retourner dans leur pays d'origine à la fin de leurs études, nombre d'entre eux deviennent immigrants permanents au Canada. Ils constituent une cible de choix pour les services d'immigration puisqu'ils sont formés selon les normes nord-américaines.

Les gouvernements du Québec et du Canada n'ont pas de données précises sur ce phénomène, décrit comme un « exode des cerveaux », mais Statistique Canada a estimé que 7 % des étudiants étrangers ont demandé, pendant leurs études en 1994, de rester au pays en permanence, un taux trois fois plus élevé que cinq ans auparavant.

Au Québec, les pays de la francophonie fournissent 57 % des étudiants étrangers dans les universités et les écoles supérieures. La France est au premier rang avec 3480. Suivent les États-Unis avec plus de 1500 étudiants.



Le statut de la liberté

Vous n'avez pas changé.

Saluons le symbole flamboyant des Spitfire, des motos et de tout ce qui est cool. Le « Bomber », libre penseur de la mode. Je l'ai porté partout. Signe de puissance. Magnétisme animal – Chef de la bande.

Pour ceux qui veulent plus de pouvoir dans leurs poches, voici la toute nouvelle *Ligne de crédit VISA® Scotia®*. Emprunter est maintenant moins coûteux et plus facile, car cette ligne de crédit combine le taux d'intérêt réduit d'une marge de crédit personnelle à la flexibilité et à la mobilité d'une carte de crédit. Et il n'y a aucuns frais. Vous pouvez ainsi profiter davantage de la vie quand vous le désirez, où vous le désirez... Pleins gaz.

Pour plus de renseignements, passez à votre succursale Scotia, visitez notre site Web (www.banquescotia.ca) ou appelez au 1 800 830-8008.

Ligne de crédit VISA Scotia

La vie vous sourit



En pensant à Myriam Bédard

Je dois ma plus belle, ma plus intense émotion sportive de l'année à Geneviève Jeanson, cette jeune fille de Lachine qui a gagné deux médailles d'or au dernier championnat du monde de cyclisme sur route, en classe junior. Et je la remercie infiniment de ce bonheur-là.

Il y avait dans l'attaque qu'elle a portée dans la Torricelle, cette petite colline qui domine Véronne, il y avait tout ce qui fait la grandeur du geste sportif. La netteté. L'audace. Le défi. Le panache. Une manière de dominer son sujet qui renvoyait le peloton à ses petits travaux de broderie. Il y a du Mohammed Ali dans cette gamine.

À mon heureuse surprise, son exploit n'est pas passé dans le beurre. Il aurait pu. « Normalement » du bicyk de filles junior, ça dure trois secondes et demie aux nouvelles du sport. Mais bon, il y a des petits miracles comme ça, de temps en temps, sauf que je ne crois pas aux miracles. Je crois aux circonstances. Ici, je crois surtout que, au-delà de son exploit, Geneviève Jeanson a séduit les médias par sa spontanéité et la vivacité de ses propos. Il y a du champagne dans cette gamine.

La conférence de presse qu'elle a donnée à Dorval a été la plus rafraîchissante conférence de presse qu'ait donnée un athlète depuis très longtemps. Il était rafraîchissant de l'entendre souligner qu'elle et son entraîneur ne devaient rien à personne, surtout pas à l'Association cycliste canadienne. Il était rafraîchissant aussi de l'entendre dire qu'il n'y avait pas de raccourci au succès. Et tout cela pétillait d'insolence, on a même vu remonter quelques bulles de malice. Du champagne, vous dis-je.

Le lendemain, elle est allée faire la tournée des postes de radio. Puis diverses émissions de télévision. Puis on l'a vue au Point. Et c'est à ce moment-là que j'ai dit wow les bicyks ! C'est bien bon le champagne, mais à un mo-

ment donné il faut remettre le bouchon sur la bouteille parce que quand les bulles sont toutes parties, ça ne titille plus. Ça devient n'importe quelle bibine.

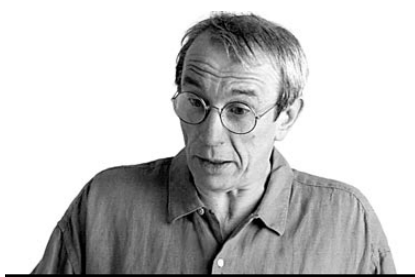
Vous allez me dire que Geneviève n'a pas été plus plate au Point que la plupart des politiciens et des artistes qui vont régulièrement y faire leur numéro de chien savant, c'est vrai, sauf que je n'ai rien à foutre des politiciens et des artistes, alors que Geneviève Jeanson je l'aime bien, Geneviève Jeanson c'est la quintessence de tout ce que j'aime dans le sport : Mohammed Ali sur un bicyk.

L'autre jour, Réjean Tremblay écrivait, avec une pertinence inhabituelle chez lui, qu'on faisait malheureusement, dans les médias, le même usage d'un champion du monde que d'un cornet de crème glacée : « On le lèche, il fond, et quand il est complètement fondu, on en lèche un autre. »

C'est, je le crains, ce qui est en train d'arriver à mademoiselle Jeanson. Vous voilà tout à coup bien sévère, me direz-vous. Pas sévère. Inquiet. Je sens derrière tout ça un itinéraire obligé, une tournée organisée comme pour un chanteur français de passage, je sens la présence de professionnels du marketing, des gens qui savent exactement comment faire mousser deux médailles d'or.

Pis encore, me direz-vous ?
Connaissez-vous Myriam Bédard ? Sans doute la plus grande athlète québécoise de cette fin de siècle (après Caroline Brunet). L'avez-vous vue récemment, Myriam Bédard ? Une pitié. Elle est devenue une espèce de clone aérobique de Lara Fabian.

Quand je vois que l'on exhibe mademoi-



Pierre
FOGLIA

selle Jeanson au Point, à l'Écuyer, au Forum, et sur bien d'autres plateaux où on lui fait refaire son numéro de jeune fille spontanée, sans que personne ne s'avise qu'il est contre la nature de la spontanéité de servir deux fois, quand je vois cela, je pense à Myriam Bédard, et j'aimerais tellement mieux penser à Geneviève Jeanson.

LA REINE DES NOUILLES — Je suis tombé l'autre soir, en zappant, sur le show de M. Daniel Pinard, *Ciel mon Pinard*. Une première pour moi. J'ai été à la fois ravi et amusé (il est vraiment drôle ce con), et agacé (il est vraiment insupportablement bavard). Tais-toi donc un peu. Laisse donc parler la dame. Anyway, Pinard fait cet effet-là à presque tout le monde, j'imagine que c'est voulu, ce n'est pas ce dont je voulais parler, je voulais parler de pâtes alimentaires.

Dans l'émission en question, M. Pinard visitait une épicerie fine de Saint-Lambert quand, passant devant le rayon des pâtes alimentaires, il tomba à genoux devant l'étagère des pâtes Martelli, se prosternant devant ce qu'il dit être la reine de la nouille, fabriquée selon l'*antica tradizione artigiana*, malaxée dans des pétrisseuses de bronze, les spaghetti Martelli sont ensuite asséchés un par un par des jeunes filles pubères qui soufflent dessus.

Allons donc, M. Pinard, il ne faut pas croire tout ce qui est écrit sur les étiquettes. Surtout en Italie. Combien on parie que je vous donne à goûter, en aveugle, quatre différentes marques de pâtes, et que vous ne serez pas fichu de distinguer vos « uniques »

Martelli des communes De Cecco, des plus communes encore La Molisana (1,39 \$ le paquet), et j'introduirais aussi, pour vous mêler un peu plus, des prétentieuses Orgoglio, une autre de ces nouilles attrape-touriste dans le genre de Martelli.

Chiche ?

BIZARRE — Relevée cette curieuse petite annonce l'autre samedi dans *La Presse*, section 343 (emplois demandés).

RÉCOMPENSE pour emploi au gouvernement, discrétion. Fixer rendez-vous. (Suivait une adresse de boîte postale).

Récompense ???? Combien ? À qui ?

LE BOUT DE LA MARDE — Les toilettes silencieuses de madame Marois font finalement grand bruit. « Comment peut-on, en même temps, couper dans le réseau de la santé et gaspiller un demi-million en rénovations de bureaux ministériels », se demandaient ce matin l'opposition et *The Gazette*, trop heureux de tirer la chaîne de ces providentielles bécoses.

Moi, les 400 000 \$ pour rénover les bureaux ministériels de madame Marois ne me scandalisent pas. Parce que ça n'a rien à voir, parce que c'est le même genre de discussion démagogique que lorsqu'on parle du salaire des députés, parce que ce ne sont pas 400 000 \$ qui vont changer quoi que ce soit à la situation dans le réseau de la santé. Ce qui me laisse totalement ébahi, par contre, c'est que le gouvernement n'ait pas prévu l'effet dévastateur de ces rénovations sur la population. Ce gouvernement qui devait s'appliquer à réunir des conditions gagnantes s'ingénierait au contraire, depuis son élection, à réunir toutes les occasions de se faire flusher, et cette fois il pousse l'inconscience jusqu'à fournir lui-même la toilette.

Un enfant de 11 ans accusé d'inceste

Agence France-Presse
GOLDEN, Colorado

Un garçon américano-suisse de 11 ans accusé d'inceste sur sa petite soeur de cinq ans a été transféré depuis sa prison américaine vers une famille d'accueil, a-t-on appris hier auprès des autorités.

Le séjour du garçon, connu seulement sous l'initiale « R », dans sa famille d'accueil devrait toutefois être bref, et il devrait être ensuite envoyé dans un autre centre de détention, où il ira à l'école et pourra être suivi par un psychologue, a-t-on appris de même source.

« R » est incarcéré dans un centre de détention pour mineurs depuis le 30 août, depuis qu'une voisine l'avait accusé de s'être livré à des attouchements sexuels sur sa petite soeur dans le jardin.

Ses parents affirment qu'il aidait simplement sa soeur à uriner dans le jardin, selon une source proche du dossier ayant requis l'anonymat.

Il « va bien vu les circonstances », mais ne semble pas vraiment comprendre pourquoi il est détenu depuis un mois et demi, a déclaré son avocat, Arnold Wegher.

Lors d'une première audience préliminaire mardi, le jeune garçon s'est vu signifier les accusations d'« inceste » retenues contre lui. Plus d'une centaine de journalistes étaient présents.

Une deuxième audience est prévue le 8 novembre, où l'enfant, qui n'a pu bénéficier d'aucune mesure de remise en liberté sous caution, devra plaider coupable ou innocent.

Columbine: un élève accusé de vouloir tuer des survivants

Agence France-Presse
LITTLETON

Un élève de 17 ans du lycée Columbine de Littleton (Colorado), a été arrêté hier, sous l'accusation d'avoir projeté d'achever le massacre commis par deux de ses compagnons, dans ce lycée six mois plus tôt, a indiqué la police.

La police a précisé avoir trouvé un document de 12 pages détaillant ce plan préparé par le lycéen, un proche des deux auteurs du massacre du 20 avril.

Ce jour là, Eric Harris, 18 ans, et Dylan Klebold, 17 ans, avaient ouvert le feu et lancé des bombes à l'heure du déjeuner, tuant 12 élèves et un professeur avant de se suicider. Il s'agissait d'un des pires actes de violence jamais commis dans un lycée aux États-Unis.

Le lycéen comparaitra devant un tribunal la semaine prochaine. Le juge a fixé une caution de 500 000 dollars.

Le jeune homme, suspendu de l'école, risque aussi l'expulsion.

Importateur de reproductions antiques européennes

Economisez jusqu'à 50%

Table, jusqu'à 16 pi. de long

MOBILART C & R

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
6529, boul. Decarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrivée
344-1400

NOUVEAU TRAITEMENT CONTRE LA PERTE DE CHEVEUX

UNE ALTERNATIVE NATURELLE DES GREFFES. AVEZ-VOUS DES PROBLÈMES DE CHEVEUX, DÉMANGEAISONS, PELLICULES OU PERTE DE CHEVEUX ?

LES LABORATOIRES A & T utilisent maintenant ETG, une nouvelle méthode pour stimuler les follicules en état de repos avec des pulsations d'énergie démontrant un taux de réussite de 96,7% en tests cliniques. Nous fournissons une MICRO ANALYSE DE CHEVEUX (MAC) pour déterminer la nature de la PERTE.

LABORATOIRES A & T

CONSULTATION SUR RENDEZ-VOUS SANS FRAIS
Lun. au vend. : 11 h à 19 h Sam. : 10 h à 14 h

LAVAL
1600, boul. Curé-Labelle, bureau 220
687-9299

CENTRE-VILLE
1470, rue Peel, bureau 152
843-4300

LES LABORATOIRES A & T
BEVERLY HILLS, CENTRE-VILLE L.A.,
ENGLISHTOWN, NEW YORK, TORONTO

4 JOURS SEULEMENT

25 % DE RABAIS SUR TOUTE LA MARCHANDISE PRIX ORDINAIRE OU DE SOLDE

DU 21 AU 24 OCTOBRE INCLUSIVEMENT

Tristan & AMERICA

www.tristan-america.com

La publicité dans les écoles: une trahison selon John Ralston Saul

GÉRALD LeBLANC

Introduire la publicité dans les écoles et y louer des locaux le soir, c'est trahir le sens de l'éducation publique sur laquelle reposent nos sociétés démocratiques, selon John Ralston Saul.

Il faut au contraire, selon le célèbre romancier-essayiste, ouvrir les écoles et les cégeps jusqu'à minuit, pour y accueillir les étudiants réduits à fréquenter les centres commerciaux.

« Il faut ouvrir et non fermer des écoles, embaucher et non renvoyer des professeurs, car c'est par l'éducation publique qu'un petit pays de 30 millions d'habitants comme le nôtre fera face à la mondialisation », ajoute celui pour qui l'éducation publique constitue notre bien le plus précieux.

Conférencier invité au congrès de la Fédération des cégeps, qui s'est ouvert hier à l'hôtel Marriott Château Champlain de Montréal, M. Saul n'a pas semblé trop incommodé par son nouveau statut de mari de la gouverneure générale du Canada, la journaliste-diplomate Adrienne Clarkson.

« Refuser les dettes, c'est refuser l'idée

d'une grande force sur laquelle furent bâties les démocraties au XIX^e siècle, c'est s'appauvrir d'une façon historique et réelle », s'est en effet permis de répondre l'auteur des *Bâtards de Voltaire* à celui qui l'interrogeait sur le credo du déficit zéro.

Le mal, ce n'est pas le manque d'argent, selon l'écrivain torontois, mais notre façon de répondre aux changements avec des tactiques utilitaires alors qu'il faudrait des stratégies à long terme.

« Statistiquement, en 1900, nous étions tous morts à 50 ans. En l'an 2000, ce sera entre 75 et 100 ans. Nous avons donc gagné 50 % de longueur de vie. C'est la plus grande révolution du siècle. Ça change complètement notre structure de vie, mais rien n'a été fait pour s'adapter à ce changement.

« On oblige les gens à prendre leur retraite à 55 ans et l'on force les jeunes à entrer sur le marché du travail le plus vite possible, sans tenir compte du fait que la structure a changé. »

Il faudrait plutôt permettre aux jeunes de prendre leur temps, les encourager à consacrer une partie de leur vie au service social et ne pas les cantonner à une technologie qui sera dépassée dans une dizaine d'années.

Geneviève Baril et Katerine Guénette, de la Fédération étudiante collégiale, étaient enchantées des propos de M. Saul. « Espérons

que ça contribuera à freiner la course aux programmes intensifs de formation », nous ont dit les deux jeunes élèves.

Toujours aussi impressionnant par son étonnante maîtrise du français et son incroyable érudition, M. Saul voltige de branche en branche, choquant et séduisant son auditoire, sans cependant jamais suivre trop longtemps ses pistes qui se corseraient à l'examen.

Il y va même d'affirmations péremptoires qui laissent songeur sur la solidité de ses assises. Il nous a ainsi appris que Paul Gérin-Lajoie fut « seul dans le gouvernement Le Sage à vouloir faire l'éducation publique ». MM. Hamel, Lapalme, Lévesque et compagnie ont dû se retourner dans leur tombe.

Chaudement applaudi hier, comme c'est toujours le cas, M. Saul demeure une des principales vedettes du circuit canadien des grands conférenciers. Le quotidien *Ottawa Citizen* indiquait la semaine dernière qu'il venait de hausser de 5000 \$ à 8000 \$ le tarif de ses apparitions. La Fédération des cégeps a refusé de nous dévoiler le coût de son conférencier.

Avec en prime la première dame du pays comme épouse, John Ralston Saul, qui rappelle physiquement le duc d'Édimbourg, représente certes le plus spectaculaire intellectuel canadien depuis Pierre Elliott Trudeau, à qui il ressemble à maints égards.



PHOTO ROBERT NADON, La Presse ©

Conférencier invité au congrès de la Fédération des cégeps qui s'est ouvert hier à Montréal, John Ralston Saul qui s'est déjà fait une enviable réputation d'essayiste et de romancier, n'a pas semblé trop incommodé par son nouveau statut de mari de la gouverneure générale du Canada, la journaliste-diplomate Adrienne Clarkson.

Finis la pub dans les écoles du Manitoba

Presse Canadienne

Le gouvernement du Manitoba a décidé de ne pas prolonger le contrat par lequel des écoles font voir des émissions commerciales aux élèves, en échange d'équipements informatiques. Le ministre de l'Éducation Drew Caldwell a affirmé, hier, que le gouvernement néo-démocrate tenait ainsi une promesse faite durant la campagne électorale. Huit écoles avaient conclu avec Partenaires éducatifs Athena, de Montréal, une entente de six mois. En échange de la fourniture d'ordinateurs et de téléviseurs, une école montre à ses élèves 12 minutes par jour de reportages du « Youth News Network », ce qui inclut 2,5 minutes de réclame pour des articles comme des céréales ou des jeux vidéo.

Preuve de faits similaires au procès Demers

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La Couronne au procès d'Yvan Demers pourra faire une preuve de faits similaires remontant à 1977 et 1978 alors que l'accusé était impliqué dans un système de vente de terrains dans lequel on vendait un premier terrain à bas prix, sous promesse de le revendre plus cher — sauf que cette fois-ci, il s'agit de tableaux.

Ainsi en a décidé, hier, le juge Paul Chevalier, de la Cour du Québec, qui préside le procès du mari de la chanteuse Michèle Richard au palais de justice de Laval. Demers fait face à 41 chefs d'accusation de fraude dans l'achat et la vente de tableaux.

Selon ce qui a été mis en preuve jusqu'à maintenant par M^e Francine Chartrand, les acheteurs qui voulaient se procurer des tableaux comme abri fiscal ne les ont jamais eus en leur possession après les avoir payés. Dans le dossier qui remonte à plus de 21 ans, des promesses semblables avaient été faites et elles ne se sont jamais concrétisées. Dans sa décision, le juge Chevalier explique que le but recherché par la poursuite est d'établir l'existence d'un système que l'accusé sait frauduleux, puisqu'il a plaidé coupable à des accusations de fraude découlant de l'utilisation de ce système en 1977 et 1978, et donc de prouver son intention coupable et de repousser une éventuelle défense de bonne foi.

En défense, M^e Michel Dorais, s'est opposé à ce que la Couronne puisse retourner 21 ans en arrière en alléguant qu'elle sera privée du pouvoir de contre-interroger certains témoins, dont la poursuite veut déposer le témoignage rendu à l'enquête préliminaire de l'accusé à cette époque. Le juge Chevalier répond que ces témoignages rendus par des gens aujourd'hui décédés « ont été fournis lors d'une procédure judiciaire, sous serment, ils ont été fidèlement enregistrés et retranscrits, et la défense a, alors, eu tout le loisir de contre-interroger les témoins, ce qu'elle a d'ailleurs fait abondamment ». Il autorise donc la poursuite à déposer, comme partie de sa preuve des faits similaires, la transcription des témoignages.



L'hiver est à vos portes.

N'affrontez pas l'hiver sans passer chez un maître-technicien[†] Chrysler • Dodge • Jeep

LE BILAN TOTAL

Pour votre véhicule Chrysler, Dodge, Jeep ou Plymouth

En plus de couvrir 85 points de vérification, le Bilan total comprend une lecture des codes de défaillance et un diagnostic des composantes électroniques avec le système DRB, un outil de haute technologie exclusif à DaimlerChrysler. Grâce à des mises à jour régulières avec le centre de technologie DaimlerChrysler, à Détroit, vous avez l'assurance que nos techniciens possèdent une connaissance approfondie inégalée de votre véhicule.

4995\$*

Une valeur approximative de 99**

VIDANGE D'HUILE ET FILTRE MOPAR
Prêt à l'heure promise ou rien à déboursier!

- Jusqu'à 5 litres d'huile Mopar
- Filtre à huile Mopar
- Inspection visuelle en 15 points

1999\$

Excluant les moteurs V10 et diesel et les véhicules importés

SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT

- Vidange du système de refroidissement
- Jusqu'à 4 litres d'antigel/de liquide de refroidissement Mopar 4 saisons
- Vérification du radiateur, des courroies et de la tuyauterie

6995\$

ENTRETIEN DES FREINS AVANT

- Garantie de 12 mois sur pièces[†] et main-d'oeuvre. Kilométrage illimité.
- Remplacement des plaquettes de freins par des plaquettes Chrysler
- Vérification des disques et des étriers avant, du maître-cylindre et de la tuyauterie
- Regarnissage des roulements
- Remplissage du maître-cylindre

10995\$**

Plaquettes et main-d'oeuvre comprises

SERVICE CINQ ÉTOILES
★★★★★
ROULEZ TOUJOURS MIEUX

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep

† Techniciens formés par DaimlerChrysler Canada. † Offre à titre indicatif. ** Cette offre s'applique aux véhicules suivants: Status/Breeze 1995 à 1998, Caravan/Voyager 1991 à 1998, Neon 1995 à 1998, modèles 131, 132 et 133, Spirit/Avenger 1991 à 1994, Shadow/Sundance 1987 à 1994 et tous les véhicules Jeep 1990 à 1998. L'offre est limitée aux concessionnaires participants.

Offres valables chez les concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep participants. Le concessionnaire peut vendre à prix réduit.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep inc.

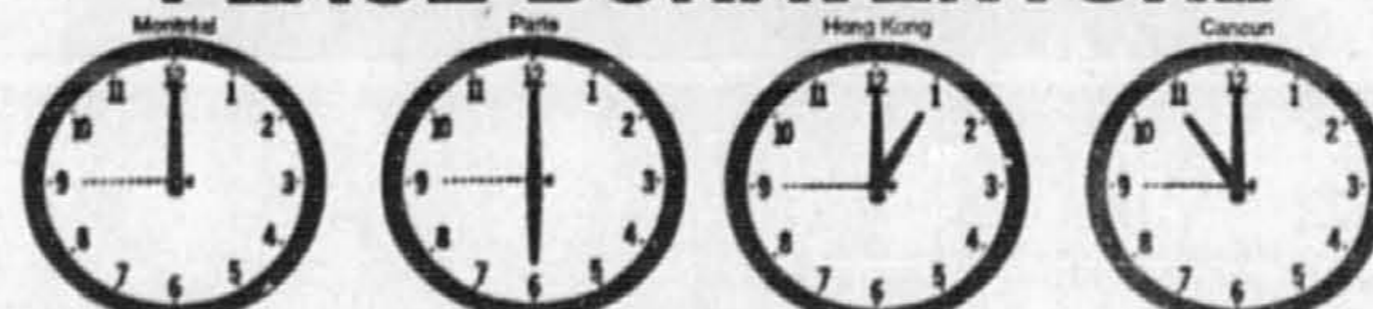


C'est le temps de voyager au

SALON INTERNATIONAL
TOURISME
VOYAGES

Le Salon de toutes les destinations!

DU 29 AU 31 OCTOBRE 1999
PLACE BONAVENTURE



Un événement



Ne manquez pas ce cahier spécial samedi dans

La Presse

(Distribué en région métropolitaine seulement)

Normand Brathwaite présentera des excuses à Annie Pelletier

HUGO DUMAS

Le métier d'animateur de galas est un sport dangereux. Normand Brathwaite l'a appris récemment.

Ce matin, l'humoriste présentera des excuses à l'ex-plongeuse et médaillée olympique Annie Pelletier pour une blague au goût douteux qu'il a faite à son endroit le dimanche 26 septembre dans le numéro d'ouverture du Gala des prix gémeaux. M. Brathwaite lira une lettre d'excuses entre 7 h 30 et 9 h pendant son émission radiophonique *Yé trop d'bonne heure*, diffusée à CKOI. Les explications de l'animateur de *Piment fort* sont aussi reproduites dans une publicité qui paraît aujourd'hui dans *La Presse*.

L'avocat de l'animatrice de l'émission *La vie est un sport dangereux*, M^e Léopold Fournier, a expédié une mise en demeure à Normand Brathwaite « dans les jours qui ont suivi la diffusion du gala », car sa cliente avait été « humiliée et fâchée » par le contenu d'un sketch.

« Voilà pourquoi, aujourd'hui, je désire m'excuser auprès de madame Pelletier pour

mes propos injustifiés. Je regrette que ces propos, qui se voulaient pourtant humoristiques, mais qui étaient mal formulés à son



Normand Brathwaite

égard, aient eu comme conséquence de la heurter. Je veux également lui assurer qu'en aucun temps, ni moi ni les scripteurs du Gala des prix gémeaux n'avons voulu ternir sa réputation », dira en ondes, ce matin, Normand Brathwaite.

« Le dossier va se fermer là. Ça aurait pu aller plus loin, mais il a été correct, il y a eu une très bonne collaboration et il n'y a pas eu d'hésitations. Tout dépend maintenant de la façon dont ça va se dire en ondes », précise M^e Fournier.

L'agente de Normand Brathwaite, Marcelle Sanche, a préféré ne pas trop commenter l'incident. « Normand reconnaît cette erreur-là », a-t-elle brièvement dit.

Le propriétaire d'un commerce assassiné rue Jean-Talon Est

HUGO DUMAS

Un homme de 41 ans a été vraisemblablement abattu d'un projectile d'arme à feu, en début d'après-midi hier, dans sa petite boutique de jeux électroniques et de disques compacts dans le quartier Saint-Michel.

C'est un client qui a fait la macabre découverte en franchissant, vers 13 h 20, la porte du magasin Maxi-Mario, du 2605 de la rue Jean-Talon Est, près de la 1^{ère} Avenue. Le corps de Jean Leboeuf, un des propriétaires du commerce, gisait sur le plancher, avec au moins une blessure apparente à la tête. Une autopsie doit cependant être pratiquée aujourd'hui afin de déterminer les circonstances exactes de ce meurtre, qui n'ont pu être éclaircies hier soir.

« La victime n'était pas connue de nos services et le commerce était tout à fait légal », explique l'agent Christian Émond du Service

de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM).

Pendant une bonne partie de la journée, le SPCUM a traité l'affaire comme une mort suspecte, faute d'indices suffisants et de témoins pouvant raconter ce qu'ils ont vu. Le vol semble maintenant l'hypothèse la plus plausible pour expliquer ce crime violent, mais le SPCUM n'en écarte aucune.

« C'était un homme très sympathique. Il ne semblait pas avoir de problèmes. Mais il y a eu deux vols au commerce dans les deux derniers mois. Les voleurs ont défoncé le mur à chaque fois », confie un jeune homme demeurant à côté, près de la station de métro Iberville.

Cet homicide est le 42^e à survenir sur le territoire de la CUM cette année, comparativement à 35 à pareille date l'an dernier.

ROLEX
SERVICE

Pour garder votre Rolex en parfait état de fonctionnement, nous vous conseillons d'effectuer une révision complète tous les cinq ans.

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978

Vente et service technique

2020 rue de la Montagne, juste au nord de Maisonneuve • 845-4651

On échange?



John Banks
président

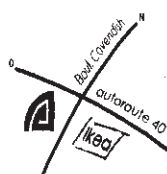
C'est le mois de l'échange chez Audio Centre.

Eh oui ! Pendant tout le mois d'octobre, apportez n'importe quel appareil électronique, peu importe sa condition, et nous vous garantissons un crédit d'une valeur minimale de 50 \$ à l'achat de tout nouvel appareil*. Bien sûr, si votre appareil vaut plus, vous obtiendrez plus.

500 \$ de rabais minimum sur récepteur NAD Dolby digital*

150 \$ de rabais minimum sur haut-parleurs PSB 500 Et 600*

400 \$ de rabais minimum sur haut-parleurs MIRAGE OM-12*



audio centre

9100, boul. Cavendish, St-Laurent • 731-2772 • www.audiocentre.com

*Certaines conditions s'appliquent. *Avec votre échange.

Nouveaux taux majorés sur vos placements garantis à 100 %

OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 60	
4,15 %	
An 1	
OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 9	
4,80 %	5,10 %
An 1	An 2
5,35 %	
An 3	

Émission 9. Taux annuel composé de 5,08% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca

MATELAS

LES MEILLEURS PRIX
Nous garantissons le plus bas prix pendant une année complète après l'achat. Trouvez un meilleur prix et nous vous offrirons 10 % de moins

LA MEILLEURE QUALITÉ
Nous avons le plus grand choix de matelas Sealy et Simmons à Montréal.

LA MEILLEURE SÉLECTION
Grâce à plus de 30 ans d'expérience et au personnel le plus compétent de la ville, nous sommes les experts en sommeil.

Qui pourrait vouloir acheter ailleurs?

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST
LES EXPERTS EN SOMMEIL

Centre	Place Portobello	Les Galeries	La Cathédrale
ROCKLAND	BROSSARD	LAVAL	CENTRE-VILLE
341-7810	671-2202	681-9090	282-9525

NOS PRIX SONT IMBATTABLES ! COMPAREZ, VOUS SEREZ CONVAINCU !

Rive-Sud/Montérégie

Le CLSC Longueuil-Ouest réduit le nombre de vaccins contre la grippe

MARTHA GAGNON

Le CLSC Longueuil-Ouest a annoncé hier qu'il devait réduire le nombre de cliniques de vaccination contre la grippe pour les personnes âgées et malades en raison de compressions budgétaires.

Au lieu de tenir 20 cliniques comme l'an dernier, il en organisera 12. Le nombre de vaccins sera réduit de 1200 à 700. Le premier client inscrit sur la liste sera le premier servi. Ceux qui seront refusés devront aller dans les cabinets privés.

« C'est une des mesures extrêmes que nous devons prendre, comme de cesser de donner 85 bains par semaine à des personnes inscrites au programme de maintien à domicile. Il faut être rendu au bout de la corde pour réduire ces services qui font partie de notre mission », explique le directeur, Luc Genest.

Devant un déficit anticipé d'un demi-million en 1999-2000, le CLSC se voit contraint de diminuer plusieurs services, ainsi que l'accessibilité aux soins infirmiers. Le budget est de sept millions et les compressions sont évaluées à 45 000 \$.

« Une situation grave en raison de ses conséquences, reconnaît M. Genest. Surtout que nous desservons une population très défavori-

sée. Derrière chaque coupe, il y a un drame humain. Mais la demande de services dépasse largement notre budget. Nous souffrons d'un sous-financement chronique comme plusieurs CLSC de la Montérégie qui vivent les mêmes difficultés à des degrés divers. »

Dans une lettre adressée au président du conseil d'administration, le Dr Yves Gaudreau, président du conseil des médecins et dentistes du CLSC, affirme que la décision de limiter la vaccination est inacceptable. « La mission du CLSC n'est-elle pas d'abord avant tout préventive? Je veux bien croire que nos ressources financières sont dépassées depuis longtemps, mais cette limitation est inacceptable. Voulez-vous nous refiler la tâche de vacciner nos patients parce que nous ne faisons pas partie de votre budget? Le CMD est très inquiet, malgré les efforts de l'administration, du choix de « coupure » dans un programme de base tel que la vaccination antigrippale. »

Luc Deslauriers, porte-parole du Regroupement des CLSC et CHSLD en Montérégie, espère que cette mesure ne s'étendra pas à d'autres. « La situation financière est particulièrement difficile cette année, explique-t-il. Aucune somme supplémentaire n'a été accordée pour le soutien à domicile. Même si elles sont peu visibles, les

conséquences des compressions sont très importantes. Les services à domicile, ça ne se mesure pas comme une liste d'attente en chirurgie, mais c'est un besoin essentiel pour plusieurs. »

Le président du conseil d'administration du CLSC Longueuil-Ouest, Jean Babin, entend faire connaître les conséquences négatives des mesures de compression auprès des différentes instances politiques. La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a déjà été sensibilisée au problème.

Parmi les compressions, le CLSC envisage aussi de réduire de moitié l'allocation de répit aux parents d'enfants handicapés dans le cas des nouvelles demandes.

Le directeur espère que ces compressions seront de courte durée et que des solutions seront trouvées pour remédier à la situation. « J'ai déjà reçu des appels de gens mécontents que les soins à domicile soient diminués, dit-il. Nous allons, bien sûr, agir avec jugement. Je suis très conscient qu'une diminution des services peut entraîner un placement dans une institution. »

M. Genest ajoute que les services de vaccination peuvent être obtenus à d'autres endroits que le CLSC, mais pas le soutien à domicile. « Les conséquences sont encore plus dures », dit-il.

SOLDE DE TISSUS JUSQU'À 50 % DE RABAIS

- Tissus Élégance, un magasin de tissus européens célèbre dans le monde entier, sera à Montréal pour une journée seulement, soit le samedi 23 octobre prochain.
- Plus de 1 000 coupons des plus beaux tissus de laine, de soie, de coton et de lin européens.

En vedette : les couturiers
Armani, Ungaro, Valentino et Versace

**UNE JOURNÉE SEULEMENT
LE SAMEDI 23 OCTOBRE DE 9 h À 16 h**

HOLIDAY INN MONTRÉAL POINTE-CLAIRE

6700, ROUTE TRANSCANADIENNE (40)
À L'ANGLE DU BOULEVARD ST-JEAN
(EN FACE DU CENTRE FAIRVIEW)

MODALITÉS DE PAIEMENT : COMPTANT . VISA . MASTERCARD

Tissus Élégance

VANCOUVER . TORONTO . LOS ANGELES

L'ouragan Jose menace plusieurs îles des Antilles

Associated Press
SAINT JOHN'S, Antigua

Après avoir fait des dégâts importants hier dans l'île d'Antigua, l'ouragan Jose menace maintenant d'autres îles des Antilles.

À Antigua, l'ouragan a arraché les toits de nombreuses maisons, démolit une église qui venait d'être construite et fait voler des débris à travers les rues désertées par la population.

À minuit GMT, le centre de l'ouragan se trouvait à environ 65 kilomètres au sud-est de l'île de Saint-Martin, et il se déplaçait en direction ouest-nord ouest à une vitesse de 16 km/h, avec des vents soufflant jusqu'à 160 km/h.

Soyez à votre affaire!
LISEZ LE CAHIER
Économie
DU LUNDI AU SAMEDI
La Presse



SUPER 7 PROCHAIN GROS LOT
15 MILLIONS

loto-québec

Le Poulain d'Or
Tirage du 99-10-20

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro
531396	411934
25 000 \$	50 000 \$

3^e numéro
646413
100 000 \$
Ces 3 numéros gagnants sont décomposables

649 Tirage du 99-10-20
5 14 17 32 40 46
Numéro complémentaire: 42

49 Tirage du 99-10-20
13 25 33 35 39 46
Numéro complémentaire: 14

SELECTION BONI
2 36 42 45
CAGNOTTE DE 100 000 \$

GAGNANTS	LOTS
6/6	0
5/6+	0
5/6	20
4/6	948
3/6	18 074
BONI	90

Ventes totales: 597 183 \$

Banco Tirage du 99-10-20
1 9 10 14 15
18 20 21 24 26
37 41 47 48 50
56 58 60 64 66

Extra Tirage du 99-10-20
NUMÉRO 696771

Quotidienne Tirage du 99-10-20
3 4
543 6005

TVA, le revenu des tirages de Loto-Québec

Jeep® Grand Cherokee Laredo 4 x 4 2000

Moteur 6 cylindres de 4 litres • Transmission automatique à quatre rapports
• Climatiseur • Glaces, retroviseurs et téléverrouillage électriques • Alarme antivol

- Système Selec-Trac™ à quatre roues motrices • Freins à disque avec antibloquant aux quatre roues • Régulateur de vitesse • Roues de 16 po en aluminium
- Console au plancher • Volant inclinable gainé de cuir
- Radiocassette AM/FM stéréo avec six haut-parleurs • Éclairage d'accueil

399\$[†]
PAR MOIS
Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 4 300 \$. Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Jeep® Cherokee Sport 4 x 4 2000

Climatiseur • Glaces, retroviseurs et téléverrouillage électriques, Sans frais • Glaces à écran solaire • Roues de 15 po en aluminium

- Moteur 6 cylindres de 4 litres • Transmission automatique à quatre rapports
- Système Command Trac™ à quatre roues motrices en prise temporaire
- Suspension avant Quadra-Link™ • Console au plancher
- Volant inclinable gainé de cuir • Radiocassette AM/FM stéréo

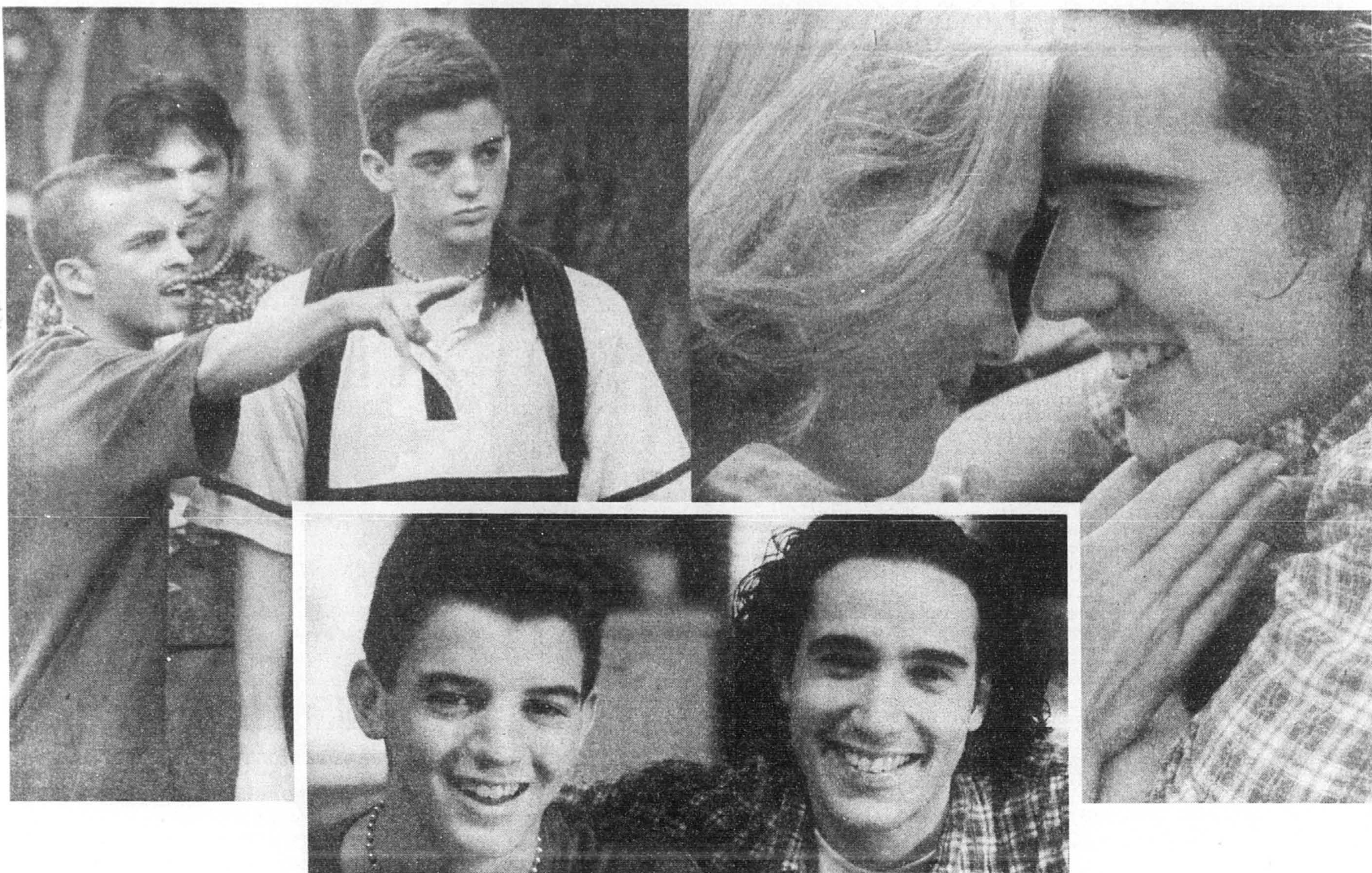
329\$[†]
PAR MOIS
Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 3 940 \$. Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Jeep
LE SEUL ET UNIQUE

Visitez-nous dès aujourd'hui à www.daimlerchrysler.ca

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep

† Tarifs mensuels établis d'après le Cherokee 2000 2SI • 04L • 80W et d'après le Grand Cherokee 2000 26L • USA • A/C. Comptant initial du même montant. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 01 200 kilomètres, au taux de 12 \$ le km. Rachat non requis. Location pour usage personnel seulement. Sous réserve de l'approbation de Credit Chrysler Canada Inc. Immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et taxes en sus. Le concessionnaire peut louer à prix moindre et avoir à commander. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Photos à titre indicatif seulement. Jeep, est une marque de commerce déposée de DaimlerChrysler Corporation utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc. DaimlerChrysler Canada Inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.
Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep • Inc.



« LA SÉRIE DE L'ANNÉE »

Louise Gousineau, La Presse

**«... VOILÀ UNE SUPERBE SÉRIE, UNE COCHE AU-DESSUS
DE TOUT CE QUE L'ON EST HABITUÉ DE VOIR À LA TÉLÉ.»**

Didier Fessou, Le Soleil

**« ÉTONNAMMENT VIVANTE, PUNCHÉE, PRENANTE:
DÈS LES PREMIÈRES IMAGES, ON EST AGGROCHÉ. »**

Louise Gousineau, La Presse

**« NE MANQUEZ PAS ÇA,
VOUS LE REGRETTERIEZ. »**

Didier Fessou, Le Soleil

2 FRÈRES
CE SOIR 21h



TVA
Le Réseau d'ici

Laval/Laurentides/Lanaudière

Sonia Duval accusée du meurtre de son fils

Elle fait face aussi à des accusations de tentative de meurtre sur ses deux autres enfants

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Sonia Duval, 27 ans, a été accusée hier, sur son lit de l'aile psychiatrique de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, du meurtre prémédité de son fils Steve, cinq ans, mort mardi dans l'incendie de la résidence familiale à Saint-Colomban. Elle est aussi accusée de tentative de meurtre sur ses deux autres jeunes enfants et d'avoir allumé l'incendie.

Le feu aurait été allumé à l'aide de mazout.

Son avocat a demandé qu'elle subisse une évaluation psychiatrique. Elle comparaitra au palais de justice de Saint-Jérôme le 26 octobre.

L'état de Sébastien, deux ans, et de Stéphanie, quatre ans, n'inspire plus de crainte, mais ils sont toujours hospitalisés.

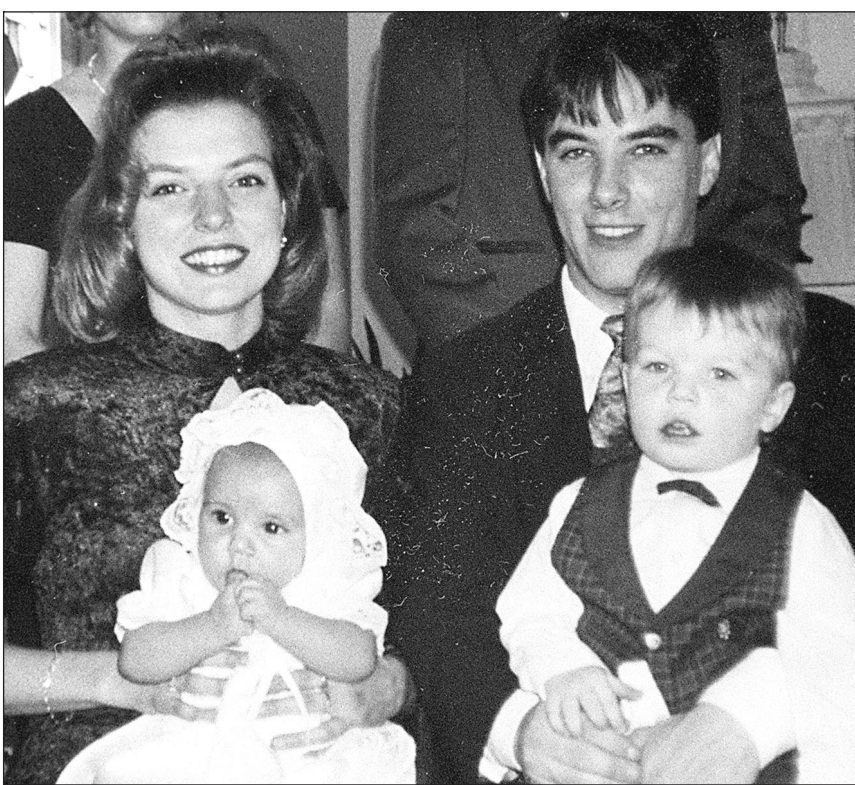
« J'ai parlé à Sylvain (le mari et le père) et il croit que les enfants vont quitter l'hôpital très bientôt, probablement aujourd'hui. Il a passé la nuit auprès des enfants à l'hôpital », a dit à *La Presse* son oncle, Simon Duval. Il estime que la meilleure thérapie dans un cas comme celui-là est de pardonner.

« Il faut avoir pitié! Mon frère Claude (le père de Sylvain) s'est occupé de trouver un avocat pour défendre Sonia. Je ne sais pas ce qui a bien pu lui passer par la tête », a-t-il ajouté.

D'autre part, le chef de la brigade des pompiers volontaires de Saint-Colomban, Claude Leclair, a indiqué que le premier appel pour cet incendie avait été reçu à 6 h 55 et que les quatre ou cinq premiers pompiers étaient sur les lieux à 7 h 15.

Le sauveteur de Sonia Duval et de ses deux enfants, Michel Lemay, et sa conjointe Jeannine Longpré, affirment que l'appel a été fait à la police municipale de Mirabel dès 6 h 30. Saint-Colomban est la seule municipalité de cette région des Basses-Laurentides à ne pas avoir le service 911.

« Vous savez que nos pompiers sont volontaires, explique M. Leclair. Quand l'alerte a été donnée, plusieurs étaient à la maison, possiblement encore au lit. Il faut donc qu'ils s'habillent et qu'ils se rendent à la caserne. » La caserne est située à près de sept kilomètres de l'endroit du tragique incendie. D'autre part, il n'y a pas de bornes-fontaines à Saint-Colomban et il fallait puiser l'eau dans un petit lac situé à quelques mètres du brasier. Devant l'ampleur du sinistre, un camion-pompe du secteur Saint-Canut, à Mirabel, a été mandaté en assistance. Au total, 26 pompiers ont combattu cet incendie.



Sur cette photo on voit Sonia Duval, qui fait face à des accusations de meurtre, en compagnie de son mari Sylvain et de leurs enfants Stéphanie et Steve (à droite).

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

M. Leclair est conscient que plusieurs questions risquent d'être posées à la suite de cette tragédie. Quant à lui, il souhaite un autre poste de pompiers et des bornes-fontaines, mais « tout ça coûte

cher ». Il aimerait aussi qu'une entente intermunicipale intervienne de façon à ce qu'une ville qui réclame de l'assistance n'ait pas à payer quand des pompiers d'autres municipalités interviennent.

« Vivre en campagne comporte certains risques et cette tragédie en est la preuve », ont par ailleurs dit des secouristes interrogés sur le temps et les méthodes d'intervention lors d'événements majeurs.

De son côté, le directeur des opérations des services préhospitaliers Laurentides-Lanaudière, François Galarneau, a indiqué que le premier appel a été reçu à 7 h et qu'à 7 h 19 l'ambulance était sur les lieux. « On nous a dit que l'ambulance était pour un enfant seulement », a-t-il précisé.

À 7 h 17, deux ambulances ont été réclamées. L'une a quitté l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme à 7 h 20 et elle est arrivée à 7 h 41, suivie d'une deuxième une minute plus tard. Une dernière a été mandatée à 7 h 50. Partie de Lachute elle est arrivée à 8 h.

Mardi matin, M. Lemay a affirmé que les ambulances étaient arrivées 45 minutes après avoir été appelées et que les pompiers ont mis une trentaine de minutes. Lorsque le taux d'adrénaline est élevé et dans l'attente des secours, les secondes et les minutes apparaissent bien plus longues, affirme-t-on chez les pompiers, les policiers et les ambulanciers.

La Presse a d'autre part été informée que jusqu'à tout récemment, Saint-Colomban avait une équipe de premiers répondants en cas d'urgence, mais qu'elle a été démembrée parce que ses membres ne se sont pas qualifiés aux examens.

Les urgences débordent à la Cité de la Santé

HUGO DUMAS

Vous êtes grippé, courbaturé, votre nez coule comme un érable au printemps ? Petit conseil, ne vous dirigez pas aux urgences de la Cité de la Santé, à Laval.

La direction de l'hôpital a en effet recommandé hier d'éviter de se présenter à ses urgences et ce, jusqu'à 8 h demain, en raison d'un important débordement. En fin d'après-midi hier, 75 patients s'entassaient dans les corridors des urgences de l'hôpital lavallois,

dont la capacité officielle se chiffre à 33 civières, et neuf d'entre eux étaient alités depuis plus de 48 heures. Cet engorgement persiste depuis lundi et les ambulances seront détournées vers d'autres centres hospitaliers jusqu'à 8 h aujourd'hui.

« L'urgence n'est pas fermée, précise toutefois le porte-parole de la Cité de la Santé, Jean Garneau. Il n'y a pas de raison en particulier qui explique ce débordement. Nous avons des cas en cardiologie, des maladies respiratoires et il n'y a pas de problèmes de grippe. »

M. Garneau souligne que 27 patients de la Cité de la Santé attendent toujours d'obtenir

une place dans un centre d'hébergement de soins de longue durée. Et ces 27 lits pourraient potentiellement être occupés par des gens couchés sur des civières aux urgences, dit-il.

« Depuis quelques mois, ça allait bien à la Cité de la Santé. C'était relativement calme, mais depuis une semaine, nous avons senti une remontée », souligne M. Garneau.

Île de Montréal

Dans les hôpitaux de l'île de Montréal, le taux d'occupation des 17 urgences atteignait hier 156 %, avec un total de dix patients qui attendaient depuis plus de 48 heures. À

même date l'an dernier, ce taux était de 138 %.

« C'est une situation qui se maintient depuis le début du mois et qui est sous contrôle. Mais ça va en dents de scie », explique la porte-parole de la régie régionale de Montréal-Centre, Lauréanne Collin.

À l'hôpital Santa Cabrini, 47 patients étaient alités, en matinée hier, aux urgences d'une capacité officielle de 20 places, tandis que l'hôpital Maisonneuve-Rosemont recevait 63 patients à ses urgences, qui peuvent théoriquement en accueillir 34. Les urgences de l'Institut de cardiologie de Montréal ont hébergé presque trois fois plus de patients que leur capacité.



Internet_Direct•N@t

Sans contrainte de temps, ni d'espace.



Internet_Direct•N@t, c'est la solution parfaite pour effectuer vos transactions bancaires par Internet, rapidement et en toute sécurité.

- Solde de comptes bancaires et de cartes de crédit
- Paiement de factures
- Virement de fonds
- Prêts et placements
- Transactions postdatées
- Et plus encore !

On vous donne 6 mois !

Adhérez à Internet_Direct•N@t et profitez de notre offre d'abonnement gratuit pendant six mois.

Mettez vite le doigt sur la solution.
Offrez-vous la liberté avec
Internet_Direct•N@t.

www.bnc.ca



BANQUE NATIONALE
il faut penser autrement

Île de Montréal

L'état du parc de taxis illustre la détérioration des conditions de travail des chauffeurs

La Ligue de taxis de Montréal ne conteste pas le mémoire du Bureau du taxi de la CUM

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La Ligue de taxis de Montréal ne conteste pas le portrait affligeant de l'état du parc que vient de dresser le Bureau du taxi de la CUM, mais elle affirme qu'il faut surtout y voir un symptôme de la détérioration des conditions de travail des chauffeurs.

« C'est le reflet de la situation économique », affirme Farès Bou Malhab, président de cette ligue qui regroupe 3000 propriétaires-chauffeurs. Ces derniers possèdent près de 4000 taxis sur les 4477 véhicules roulant sur le territoire de la CUM.

« Nous, on croit que les revenus sont en décroissance et que l'industrie n'est plus capable de se rejuvenir », ajoute Farès Bou Malhab, qui est aussi porte-parole du nouveau

Regroupement québécois du taxi, où se retrouvent 80 % des propriétaires du Québec.

Les propriétaires-chauffeurs suivent de près la consultation du ministre des Transports, Guy Chevrette, sur la réforme du taxi, où le Bureau du taxi de la CUM a présenté mardi un mémoire inquiétant. Selon un sondage réalisé pour la CUM, 60 % des taxis montréalais ne sont pas conformes aux règlements, en raison d'équipements en mauvais état, de carrosseries abîmées ou d'une propreté laissant à désirer.

À neuf ans d'âge en moyenne, les taxis montréalais sont jugés trop vieux. La CUM veut que le ministre exige que les taxis nouvellement immatriculés n'aient pas plus de deux ans et que les détenteurs actuels de permis qui renouvellent leur voiture respectent la même obligation.

« On ne peut pas exiger sans donner des outils », réplique cependant la Ligue des taxis, en ajoutant que l'industrie attend une réforme depuis trois ans. « Pourquoi le gouvernement a pris tant de temps pour réagir à nos demandes ? » demande Farès Bou Malhab.

Selon lui, un chauffeur doit travailler de 12 à 14 heures par jour, six jours par semaine, pour faire entre 30 000 \$ et 35 000 \$ par année. Après avoir payé ses assurances, les compagnies de services et l'entretien, il lui en reste au plus 15 000 \$. « Est-ce que c'est un salaire décent ? Est-ce qu'on est capable, avec des salaires pareils, d'aller changer nos véhicules ? »

Les chauffeurs français, selon le regroupement, gagnent beaucoup mieux leur vie, mais ils sont considérés comme des transporteurs pu-

blics et peuvent exiger quatre tarifs différents — allant du simple au double — selon qu'on soit le jour, le soir, le week-end ou un jour férié. Ils bénéficient en outre d'un crédit sur l'essence de près de 3000 \$ par année. « Il n'y a pas d'exigences là-bas sur l'âge des voitures, mais les gens les changent parce qu'ils en ont les moyens. »

La Ligue accuse en outre le Bureau du taxi de la CUM de se « tirer dans le pied » en commandant un sondage aussi dévastateur quant à l'état du parc de voitures. « Ce sont ceux qui ont commandé l'étude qui sont responsables de faire le contrôle des taxis sur le territoire de la CUM », lance Farès Bou Malhab. « Ça se peut qu'ils ne fassent pas leur travail comme il faut. »

Taxis adaptés demandés

Hier, au deuxième jour de la consultation du ministre Chevrette,

des groupes représentant les personnes handicapées ont déploré la rareté de taxis adaptés au Québec. Sur 8000 voitures, on n'en compte que 50 au total, alors qu'à Vancouver seulement, 60 taxis sont équipés pour accueillir un fauteuil roulant. À Londres, 100 % des taxis devront l'être d'ici 2001.

« Aux États-Unis, il y a 55 000 personnes qui ont des problèmes de mobilité, a expliqué André Leclerc, de Kéroul. Sur 55 000, il y en a 13 000 qui voyagent. J'espère qu'elles ne viendront pas toutes en même temps au Québec. On va avoir un gros problème. »

Les coûts d'adaptation des véhicules, évalués à 20 000 \$, sont évidemment mis en cause. « C'est clair, il y a un cul-de-sac là, reconnaît le ministre Chevrette. Je ne sais pas comment faire pour m'en sortir, mais je vais proposer des choses. »

Le président du conseil d'Urgences Santé s'en va

Il s'oppose aux nouvelles orientations mises de l'avant par le conseil d'administration

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Ça barde à Urgences Santé : le président du conseil d'administration, Denis Perreault, vient de remettre sa démission à la ministre Pauline Marois parce qu'il n'approuve pas les nouvelles orientations que le conseil veut imprimer à l'organisme.

M. Perreault, qui est devenu président du conseil par intérim en mai dernier, quittera ses fonctions à partir du 1^{er} novembre. Il est totalement opposé à l'idée d'augmenter le nombre de médecins dans les ambulances, une solution privilégiée par le conseil d'administration pour augmenter le rendement de l'organisme, durement critiqué l'an dernier par le Vérificateur général.

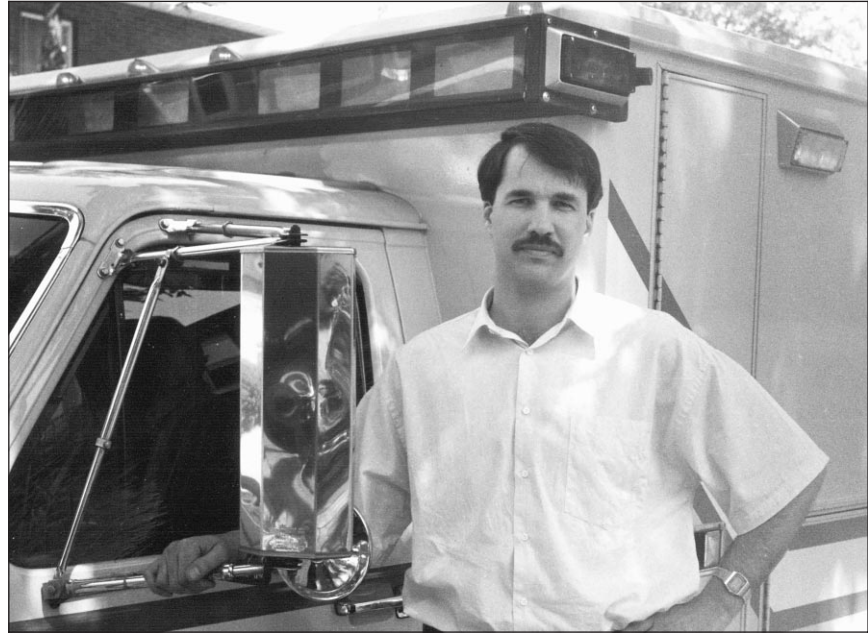
« On fait fausse route », tranche M. Perreault, dans un entretien accordé à *La Presse*. « Malgré leurs compétences cliniques, les méde-

cins n'ont pas les outils, sur la route, pour poser un diagnostic précis. Alors ils demandent quand même le transfert des patients dans les centres hospitaliers. Le service ne sera donc pas amélioré et ça va coûter plus cher », explique-t-il.

Le conseil veut augmenter le nombre de médecins dans les ambulances puisque leur présence fait grimper, en général, le taux de survie des patients, un point sur lequel la performance d'Urgences Santé laissait à désirer, selon le Vérificateur général. Mais, selon M. Perreault, il suffirait de donner davantage de formation aux techniciens ambulanciers pour obtenir le même résultat. « C'est ce que toutes les autres villes en Amérique du Nord font : améliorer la formation des techniciens ambulanciers. Plutôt que de faire entrer les médecins dans les ambulances, on devrait rattraper le temps qu'on a perdu sur ce plan », dit-il.

M. Perreault prévoit d'ailleurs une véritable crise à Urgences Santé si d'aventure son successeur donnait son aval à la nouvelle orientation du conseil d'administration. « Si le prochain président a la même vision que les médecins, ça va être le début d'une crise », croit-il, puisque cette orientation est loin de plaire aux techniciens.

Urgences Santé avait été durement critiquée, l'an dernier, par le Vérificateur général, Guy Breton, qui avait indiqué, dans son rapport annuel, que les secours arrivent en retard une fois sur deux dans l'ensemble des villes du Québec. À Montréal, le taux de survie, dans le cas d'arrêts cardiaques, est deux fois moins élevé que dans les grandes villes américaines. M. Breton concluait que le gouvernement du Québec ignorait si les 200 millions qu'il investit annuellement dans le système ambulancier du Québec sont judicieusement dépensés.



PHOTOTHÈQUE La Presse

Denis Perreault a remis sa démission à la ministre Pauline Marois.



Adoptez
le forfait 400 minutes
et mettez du temps d'antenne
en banque.

*Fido reporte vos minutes
inutilisées au mois suivant.*

400 minutes
40 \$ par mois

Avec votre forfait mensuel de 400 ou de 1 000 minutes, vous ne perdrez plus une seconde, ni même un sou. Fido reporte vos minutes inutilisées au mois suivant jusqu'à concurrence du nombre de minutes comprises dans votre forfait mensuel! Vous trouverez tous les détails en magasin.

Il n'y a que Fido pour faire ça!

Appelez-le par son nom :
1 888 482-FIDO
www.fido.ca

Vente aux entreprises :
(514) 925-8100



Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :

fido LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Place Roseilles
- Place Versailles
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain

COMPLÉCENTRE

FUTURE SHOP

CAMELOT

BRAULT & MARTINEAU

AILES

RENAULT EN GROS

LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

COOPSCO

ULTIMACT

CENTRE DE DOMOTIQUE

AudioTRONIC

GCL

RadioPlus

2787165



Une opportunité pas de l'opportunisme

Air Canada annonce un plan novateur et pratique afin de restructurer l'industrie canadienne du transport aérien.

Notre solution propose une valeur réelle immédiate aux actionnaires, une plus grande sécurité pour les employé(e)s et un plus grand choix pour les consommateurs, garantissant ainsi que le contrôle de l'industrie demeure au Canada. Non seulement la solution est-elle conforme aux cinq principes du gouvernement fédéral, mais elle les dépasse de loin. De plus, elle ne nécessite aucune modification législative et elle sera soumise au Bureau de la concurrence pour un examen complet.

DE CONCERT DANS LES AIRS

Nous nous proposons d'acquérir Canadian Airlines Corporation pour qu'elle œuvre en tant que filiale. Air Canada et Canadian Airlines continueront toutes deux de fonctionner comme des entités distinctes, chacune avec des lignes intérieures rationalisées et des lignes internationales étendues. Air Canada demeurera au sein du réseau Star Alliance, alors que le nouveau partenariat proposé avec Delta Air Lines aidera Canadian Airlines à améliorer son service transfrontalier.

Les deux compagnies aériennes conserveront leurs propres équipes de dirigeants, et ce, à leurs sièges sociaux respectifs de Montréal et Calgary. Notre solution garantit que toutes les collectivités actuellement desservies par l'un ou l'autre des transporteurs ou leurs filiales respectives continueront de l'être. De plus, nous allons étendre nos opérations transfrontalières et tirer profit des occasions de développement international. Les milles ou points des programmes de grands voyageurs de chaque compagnie seront honorés et les très populaires ventes de sièges continueront d'exister.

Afin d'être encore plus concurrentielle, Air Canada mettra sur pied un nouveau transporteur à bas prix, situé à Hamilton en Ontario. Administrée par une équipe de gestionnaires entièrement indépendante, cette entreprise débutera ses activités avec une dizaine d'appareils pour desservir jusqu'à 20 destinations canadiennes.

PAS DE FUSION, PLUS D'OCCASIONS

Le plan d'Air Canada respecte les droits, les intérêts et les aspirations futures de ses employé(e)s et autres employé(e)s œuvrant dans l'industrie aérienne.

Nous proposons le rapatriement au Canada des fonctions imparties à AMR aux États-Unis; le nouveau transporteur à bas prix créera 500 nouveaux emplois à Hamilton et 300 autres seront préservés, ailleurs au Canada; il y aura embauche de personnel pour de nouvelles lignes internationales; et la proposition d'un partenariat entre Canadian Airlines et Delta créera des occasions supplémentaires de lignes transfrontalières pour les appareils et le personnel de Canadian Airlines.

Notre solution prévoit une réduction nette d'au plus 2500 emplois, elle se fera en grande partie par attrition et, au besoin, départs à la retraite anticipés ou remise d'indemnités pour cessation volontaire d'emploi. D'autres se verront offrir des occasions d'emplois alternatifs. Nous garantissons que nos employé(e)s et leurs syndicats seront consultés avant toute modification pouvant avoir des répercussions sur eux.

LES ACTIONNAIRES EN PROFITENT

Pour les actionnaires d'Air Canada, notre proposition offre de racheter 35% des actions d'Air Canada à raison de 12\$ au comptant par action pour une valeur totale de 800 millions de dollars. Cela signifie aussi que les bénéfices futurs seront répartis entre 35% moins d'actions. Résultat, les actionnaires d'Air Canada posséderont 100% (90% sur une base de dilution totale) d'une société en bonne santé financière et élargie, disposant de partenaires puissants.

Aucun individu ni aucune entité ne détiendra plus de 10% de la propriété ou des droits de vote, il n'y aura pas de nouveaux administrateurs et aucuns frais d'administration ne seront payés à quelconque transporteur extérieur. En bref, l'entreprise ne sera pas contrôlée par des intérêts étrangers. Même si les investissements proviennent de diverses sources, incluant United Airlines et Lufthansa, aucune d'entre elles n'aura droit de vote ou de représentation au sein du conseil.

Pour les actionnaires de Canadian Airlines, la solution préconisée par Air Canada représente une offre de 2\$ au comptant par action et, contrairement à l'offre d'Onex/AMR, avec moins de conditions s'y rattachant.

LA SOLUTION POUR LE CANADA

La solution d'Air Canada s'appuie sur le potentiel des transporteurs aériens du Canada. Elle garde le contrôle au Canada. Elle répond aux préoccupations du gouvernement, apporte une valeur sûre aux actionnaires et aux employé(e)s. Plus que tout, elle sert mieux les besoins de nos consommateurs, à savoir le public voyageur. La proposition d'Air Canada appartient vraiment au Canada.

Pour plus de renseignements, visitez le site d'Air Canada au www.aircanada.ca
Au cours des prochains jours et semaines, nous continuerons le dialogue avec les Canadiens et Canadiennes. Veuillez surveiller nos annonces dans ce quotidien ou ailleurs.

Île de Montréal

Quand les morts empoisonnent l'existence

Un salon funéraire du Plateau Mont-Royal s'est transformé en véritable industrie

RIMA ELKOURI

Les morts empoisonnent la vie de Daniel Sudre, propriétaire d'une grande maison victorienne du Plateau Mont-Royal. Il habite au coin des rues Saint-Hubert et Rachel, juste à côté du salon funéraire Alfred Dallaire qui, depuis trois ans, est devenu une réelle « usine de cadavres », dit-il.

« On se retrouve avec, à longueur de journée, de gros camions de livraison de cadavres. Sept jours sur sept, 24 heures sur 24 ! » tonne celui qui demeure au 4156, rue Saint-Hubert depuis 20 ans.

Le salon funéraire détient un permis pour son immeuble qu'il loue dans une zone commerciale, au 528, Rachel Est. Le hic, dit M. Sudre, c'est que depuis 1997, toutes ses activités s'effectuent dans un bâtiment situé un peu en retrait, au 4194, avenue Chateaubriand... en pleine zone résidentielle.

Le résidant ne comprend pas comment un « petit commerce » peut devenir du jour au lendemain une « grosse industrie ». Et ce, grâce à une extension de permis, qui comprend la possibilité d'embaumement.

Ainsi, la ruelle menant de la rue Saint-Hubert au centre Alfred Dallaire de l'avenue Chateaubriand est devenue un « parking de cour industrielle à l'usage des semi-remorques, des camions et autres véhicules des fournisseurs livrant cercueils, cadavres, produits d'embaumement, etc. », écrit M. Sudre dans une plainte adressée au médiateur de la Ville et jointe à un dossier d'une quarantaine de pages.

Ces activités « industrielles » en pleine zone résidentielle sont inacceptables, soutient M. Sudre. Certaines journées, on peut compter entre 15 ou 20 passages de fourgons amenant des cadavres, rapporte-t-il. Ce qui fait qu'on est loin d'avoir là un silence de mort. Les camions bloquent la circulation de la très étroite avenue de Chateaubriand, située juste devant la cour de M. Sudre. Les chauffeurs klaxonnent, leurs moteurs ronronnent, souvent en pleine nuit. Le bruit est infernal, soupire-t-il.



La maison Alfred Dallaire, du 4194, avenue de Chateaubriand, est devenue une réelle « usine à cadavres » en pleine zone résidentielle, selon Daniel Sudre (ci-dessous), qui voit des dizaines de corbillards et camions de livraison transiter sous son nez.



Et c'est sans parler des odeurs, poursuit le résidant en furie. Vu le nombre de cadavres traités, des bouches d'aération ont été installées sur le toit. Et ça sent « très, très fort ». Les produits utilisés pour

embaumer sont volatiles et M. Sudre craint qu'ils soient nocifs pour la santé.

Après avoir, en vain, porté plainte à la municipalité et à la police, M. Sudre s'est finalement

adressé au médiateur de la Ville de Montréal, Maurice Beauchamp. Il lui a tout envoyé : rapports de police, lettres de plainte, photos de gants ensanglantés utilisés pour l'embaumement et retrouvés dans la ruelle ainsi que d'autres images morbides.

M. Beauchamp s'est rendu sur les lieux. Il a vu, il a entendu, il a senti. « C'est devenu une vraie usine dans un quartier résidentiel. On y embaume de plus en plus », conclut-il, précisant qu'il attend le rapport des inspecteurs de permis de la Ville pour évaluer ce qui doit être fait pour régler le problème. « Si c'est vraiment inacceptable, même si le règlement le permet, on va faire changer le règlement. »

Selon André Cardinal, conseiller du Plateau Mont-Royal et président du conseil de quartier, le résidant a raison de se plaindre. « Ça rentre, ça sort, ça n'arrête jamais. Ça n'a pas d'allure ! dit-il. C'est comme si on avait un zonage de dépanneur et qu'on mettait à la place un Steinberg ! »

Le médiateur indique qu'il faudra déterminer si on peut réellement parler d'activités « industrielles ». Louis Jeanotte, responsable des immeubles pour l'ensemble des succursales d'Alfred Dallaire, croit que non. « La mort, ça ne se prévoit pas. On ne fait pas ça de façon industrielle. On fait ça au besoin. »

Selon lui, les activités du salon funéraire ne sont ni anormales ni illégales. Et elles ne justifient en rien les plaintes formulées. « C'est triste à dire, mais des cadavres, ça ne marche pas. Il faut bien les emmener (...) Il y a peut-être eu des journées plus achalandées, mais ce n'est pas commandé par nous autres », dit-il, soulignant que les salons funéraires sont de toute façon « le genre de commerce que personne ne veut avoir dans sa cour ». En l'absence de la responsable des relations publiques de la maison, personne chez Alfred Dallaire n'a voulu, hier, infirmer ou confirmer avec plus de précisions les allégations de M. Sudre.

Le médiateur propose un code anti-magouilles pour la Ville

RIMA ELKOURI

Pour contrer les magouilles effectuées par certains fonctionnaires municipaux, le médiateur de la Ville de Montréal, le conseiller municipal Maurice Beauchamp, croit utile la rédaction et la mise en vigueur d'un code de déontologie auquel seraient soumis les employés.

Il s'agit là d'une des huit recommandations formulées hier par le médiateur qui rendait public son rapport annuel 1998. L'initiative de créer un code de déontologie municipale a été prise après que le bureau du médiateur eut reçu un nombre croissant de plaintes portant sur la conduite de certains fonctionnaires dans la gestion ou dans l'attribution de deniers publics. « Après enquête, lit-on dans le rapport, il est apparu que plu-

sieurs employés de la Ville de Montréal siègent à des conseils d'administration d'organismes partenaires financés à même les fonds publics. »

Parfois, les fonctionnaires ne siègent pas officiellement aux conseils d'administration, mais se gardent le privilège d'en choisir ou d'en exclure les membres. Il peut aussi arriver que les membres des conseils soient depuis peu des employés à la retraite alors que leurs anciens subalternes siègent toujours aux mêmes instances. Ces pratiques comportent des risques réels de « mariages incestueux », a souligné hier Pierre Niedlispacher, adjoint au médiateur.

À l'issue de l'année 1998, le médiateur recommande également de remplacer son titre par celui d'ombudsman de Montréal et d'élargir

son mandat afin de lui permettre d'intervenir auprès de clientèles sous-représentées.

De plus, afin de garantir une meilleure indépendance, M. Beauchamp demande que le budget de son bureau soit séparé de celui du comité exécutif. Pour le moment, le médiateur, qui fonctionne avec un budget de 14 000 \$, ne peut effectuer aucune dépense sans l'accord du chef du cabinet.

Trois autres recommandations du médiateur visent l'amélioration de la qualité du service à la clientèle. Le tiers des 1242 plaintes (32 %) reçues en 1998 portait sur « les délais excessifs, les refus de répondre et les explications insuffisantes ou erronées ». Il s'agit là d'une augmentation par rapport aux deux années précédentes. En 1996, ce type de doléances repré-

sentait 18 % des plaintes. En 1997, elles comptaient pour 22 % des plaintes.

Le médiateur recommande donc à certains services de faire preuve de « plus de transparence, de courtoisie et de disponibilité ». Il suggère aussi que la « présomption de bonne foi de la part des citoyens » soit promue dans tous les services. Et il croit qu'on devrait offrir aux citoyens la possibilité de se présenter en soirée à la cour municipale pour contester certaines infractions mineures, relatives notamment au stationnement.

M. Beauchamp souligne dans son rapport que le nombre de plaintes portant sur le traitement des contraventions a fait un bon de 25 % en 1998. Selon lui, cette augmentation est attribuable en bonne partie à la « décision soudaine et

arbitraire » de ne plus soumettre un certain nombre de constats d'infraction à l'étape de la vérification administrative. Durant un certain temps, pour rattraper les retards accumulés dans le traitement des dossiers, la cour municipale ne tenait jamais compte de la version du citoyen inscrite à l'arrière du constat. Il en résultait de grossières erreurs administratives.

Le rapport fustige le Service des permis et inspections de la Ville qui considère certaines interventions du médiateur comme des « intrusions » et lui oppose une fin de non-recevoir.

Malgré tout, M. Beauchamp se dit fier de constater que ses recommandations sont suivies neuf fois sur dix. En 1998, son bureau a complété 177 enquêtes. Et, dans près de la moitié des cas, on a donné raison aux citoyens.

Têtes d'affiche

■ Le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île est à la recherche d'articles variés (courtepointes, artisanat, oeuvres d'art, bijoux) pour son encan du mercredi 24 novembre. Ces articles seront vendus aux enchères lors du gala qui aura lieu au restaurant Les Trois arches. Coût : 75 \$. Renseignements : 620-9401. Les fonds amassés permettront de venir en aide à ce refuge pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.



Marcel Léveillé

■ Une autre entreprise vient ajouter un don de 10 000 \$ à la campagne menée par la Fondation du centre hospitalier Pierre-Boucher. En effet, Marcel Léveillé, directeur régional de Sun Chemical, est venu remettre un chèque de 10 000 \$ au président de la fondation hospitalière, Jean-Pierre

Mercille, et Jean Brassard, président du comité de la campagne de souscription.



Lynn Jeannot

■ Le gala des prix Performance de l'Association des diplômés de l'École des sciences de la gestion (UQAM) a fait trois lauréats cette année, Raymond Bachant, chef de la direction d'ABB; Lynn Jeannot, directrice de l'Institut des banquiers canadiens; et François Cartier, président-éditeur des éditions Ma Carrière. Les revenus du gala permettront au Réseau gestion UQAM de verser environ 10 000 \$ au Fonds de bourses destinés aux étudiants les plus méritants de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

■ Colloque destiné aux personnes atteintes d'un cancer, leurs proches et les intervenants du milieu, samedi. Organisé par Vie nouvelle,

un groupe d'entraide de l'Hôtel-Dieu, et placé sous la présidence d'honneur d'Henri Bergeron, le colloque aura lieu de 8h à 16h30, à l'hôtel du Parc. Coût : 40 \$. Renseignements : 843-2611, poste 5000.



Maryse Legagneur

■ C'est à une diplômée de 1997, qui a remporté La Course destination monde 1998-1999, Maryse Legagneur, que la fondation André-Grasset (du collège du même nom) a confié la présidence de sa campagne annuelle de financement. La fondation collégiale projette de consacrer 60 000 \$ des dons reçus à l'attribution de bourses d'études et d'excellence. Renseignements : 381-4293.

■ Rona, la Société des alcools du Québec, Microcell, Les Rôtisseries Saint-Hubert, Les Ailes de la mode, Chenelière McGraw-Hill, Diesel marketing, Equip international, le

Club Saint-James, Studio 4213 et le garage La clé de contact sont les premiers employeurs qui ont mérité des attestations de participation à ISO-jeunes, un projet qui les a amenés à travailler pour l'insertion professionnelle de jeunes à leur sortie de l'école. Ce projet a été réalisé à l'initiative de Développement des ressources humaines Canada, l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, la Chambre de commerce du Québec, le Conseil du patronat et l'Ordre des conseillers en ressources humaines et relations industrielles, avec la collaboration de la Fondation du collège de Bois-de-Boulogne.

■ Représentation spéciale de la comédie musicale Montréal m'attend, organisée par Kéroul (tourisme adapté pour personnes à capacité physique restreinte) le mercredi 10 novembre, au Cabaret du Casino de Montréal. Un cocktail accompagnera la soirée-spectacle. Coût : 150 \$. Renseignements : 252-3104.

■ L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) vient de former

son nouveau comité exécutif, présidé par Claude Gazaille. Il sera entouré des vice-présidents Joseph Beaudoin et Richard Pelletier, ainsi que d'Alain Bolduc, Ivan Roger, Richard Gaudreault, Jacques Lebel, Jocelyn Boivin, et le président sortant, Luc Demers.

■ Quête de bicyclettes à offrir aux démunis de pays du tiers-monde, une initiative de Cyclo nord-sud. L'organisme recueille les vélos usagers inutilisés pour les offrir à des résidents de pays en voie de développement pour lesquels ce sont des véhicules très pratiques qu'ils transforment à l'occasion pour d'autres usages. On a également besoin d'outils et accessoires de bicyclettes, ainsi que de fonds pour expédier le tout à l'étranger. Renseignements : 843-0077.

Adressez vos communiqués à : Têtes d'affiche, La Presse, 7, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Actualités

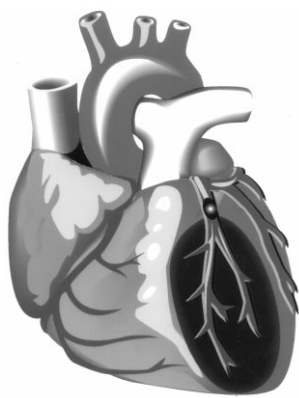
Ramipril: un million de décès, de crises cardiaques et d'AVC de moins par année?

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN
QUÉBEC

Un million de décès, de crises cardiaques et d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) — sur un total de 12 millions — pourraient être évités dans le monde chaque année si le Ramipril, un médicament employé depuis une dizaine d'années dans le traitement de l'hypertension, était utilisé pour traiter l'ensemble des personnes à risque élevé de maladies cardiovasculaires.

C'est du moins ce que croit le Dr Selim Yusuf, président de l'étude HOPE (Heart Outcomes Prevention Evaluation), une vaste étude multicentrique ayant porté sur plus de 9500 hommes et femmes de 55 ans et plus, dans 267 hôpitaux, cabinets et cliniques des Amériques et d'Europe. Le Dr Yusuf, de l'Université McMaster, à Hamilton, présentait hier aux cardiologues canadiens réunis à Québec les résultats de HOPE, dévoilés le mois dernier en Europe.

Ces résultats, il est vrai, ont de quoi faire rêver. En fait, ils sont tellement positifs que l'étude, qui devait durer cinq



ans, a été interrompue après quatre, les chercheurs estimant contraire à l'éthique de ne pas faire profiter les membres du groupe placebo des bienfaits du Ramipril.

Qu'on en juge : après quatre ans, la prise quotidienne du comprimé se traduisait par une réduction de 25 % du risque de mortalité cardiovasculaire. La probabilité de faire un infarctus du myocarde non mortel était de 20 % moindre que dans le groupe contrôle, et celle de subir un AVC, de 32 % inférieure.

Les résultats sont encore plus impressionnants si l'on ne considère que les personnes diabétiques : la réduction du risque de mortalité d'origine cardiovasculaire était, pour celles ayant

pris le Ramipril, de 38 %. De plus, la probabilité d'apparition du diabète était réduite de 30 %.

Pour un des chercheurs-investigateurs de HOPE, le Dr Pierre Auger, de l'Hôtel-Dieu de Lévis, « l'étude va changer la pratique de la cardiologie ». « Ça devrait faire partie de la bonne pratique que tous les patients à haut risque, et encore plus les diabétiques, soient traités avec le Ramipril », juge-t-il. Les patients jugés à haut risque souffrent de maladies cardiaques, ont déjà fait un AVC ou un infarctus, ou encore sont diabétiques, hypertendus ou hypercholestérolémiques.

Le Ramipril est un inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine et exerce une action protectrice tant au niveau artériel que dans le myocarde (l'enveloppe du cœur), dont il prévient l'hypertrophie, a expliqué le Dr Auger. Approuvé depuis dix ans par Santé Canada, le Ramipril figure sur la liste québécoise des médicaments remboursables.

Un seul effet secondaire a été noté : l'apparition d'une toux sèche, qui affecte 5 % des patients et force l'abandon du traitement.

La pelle à neige et l'insuffisance cardiaque ne font pas bon ménage

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN
QUÉBEC

Si la température froide accroît l'endurance à l'effort des personnes en santé, elle limite de façon importante celle des gens souffrant d'insuffisance cardiaque, selon une étude réalisée à l'Institut de cardiologie de Montréal.

Les résultats sont compatibles avec les données épidémiologiques, qui démontrent invariablement une hausse des décès par crise cardiaque pendant les mois d'hiver, a relevé hier le cardiologue Michel White, qui présentait ses résultats de recherche à la réunion annuelle de la Société canadienne de cardiologie, à Québec.

« Si les patients avec une défaillance cardiaque pouvaient donner leur déneigement à contrat, ça serait très bien », a-t-il commenté avec un brin d'humour lors d'une rencontre avec les médias.

L'équipe du Dr White a réalisé des tests d'endurance auprès de 12 patients atteints d'une maladie stable des artères du cœur, sans angine, et de dix personnes en parfaite santé. Les participants se sont prêtés à deux tests sur tapis roulant, le premier se déroulant au chaud, à une température de 20 degrés Celsius, le second au froid (-8 degrés).

Les personnes en santé ont pu poursuivre le test 15 % plus longtemps au froid qu'au chaud, mais les patients souffrant d'insuffisance cardiaque, eux, ont dû abandonner beaucoup plus rapidement : leur capacité sous le point de congélation était de 22 % inférieure à celle démontrée au chaud. « Ça démontre très bien que le froid n'est pas quelque chose de très désirable pour ces patients », a commenté le Dr White.

À l'aide de prises de sang faites au début et à la fin du test, les chercheurs ont mesuré la présence de catécholamines, des hormones de stress pouvant causer une lésion au cœur ou de l'arythmie et, possiblement, la mort subite. Or, chez les insuffisants cardiaques, l'exposition au froid entraîne une augmentation substantielle de la présence de cette hormone, ce qui ne fait qu'accroître les risques pour la personne qui s'échine à déneiger sa voiture, ou qui met toute la gomme en ski de fond ou en raquettes.

Un entraînement physique régulier peut permettre de réduire les dangers inhérents à l'exercice physique effectué au froid par les personnes souffrant d'insuffisance cardiaque, souligne le Dr White. Mais la personne en méforme qui déneige sa voiture en se hâtant, juste après un copieux déjeuner, prend sans doute des risques inutiles. Il est préférable de se réchauffer convenablement, de se couvrir la bouche et de procéder à un rythme plus lent, conclut le Dr White.

Infarctus: 40 % des victimes pourraient être hospitalisées deux fois moins longtemps

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN
QUÉBEC

Il y a trente ans, les victimes d'infarctus du myocarde passaient deux mois à l'hôpital, contre à peine une semaine en moyenne aujourd'hui. Mais ce n'est rien : d'ici quelques années, plus de 40 % de ces victimes pourraient bien ne passer que trois jours dans leur lit d'hôpital avant de regagner leur foyer.

Non, il ne s'agit pas d'une idée d'un bureaucrate de la santé en quête d'économies à réaliser, comme on pourrait le craindre. Il s'agit plutôt du résultat encourageant d'une nouvelle approche mise à l'essai par les médecins de l'Institut de cardiologie de Québec l'an dernier.

Le directeur de l'ICQ, le Dr Peter Bogaty, et son équipe ont démontré que pour les patients considérés à faible risque — soit 41 % de l'ensemble des victimes d'infarctus — un séjour de 72 heures

à l'hôpital peut suffire, sans même qu'il soit nécessaire de recourir à des procédures coûteuses comme la coronarographie ou l'angioplastie. « On a coupé le séjour de moitié : la durée médiane était de 3,3 jours chez les patients ayant bénéficié de la stratégie de court séjour, contre 6,8 jours dans le groupe contrôle », rapporte le Dr Bogaty.

Pour y arriver, il a d'abord fallu sélectionner les patients pour s'assurer qu'ils étaient à faible risque, en utilisant une série de critères, comme l'absence d'arythmie ou de signes de faiblesse cardiaque, le retour de la capacité de se déplacer dans les 36 heures suivant l'hospitalisation, ou encore le fait de résider à moins de 30 minutes de l'hôpital.

Sur les 120 patients admissibles, 40 ont constitué le groupe contrôle et sont demeurés à l'hôpital près d'une semaine, comme le veut la pratique habituelle. Les 80 autres ont bénéficié du programme de

court séjour et ont été reliés à un moniteur cardiaque portatif qui enregistre tous les battements du cœur pendant 24 heures. En cas de signes de souffrance du cœur, le patient ne pouvait obtenir le congé hâtif. Sinon, il était libre de partir après trois jours.

Après six mois, les chercheurs de l'ICQ ont constaté que les patients ayant profité du programme de court séjour n'avaient pas subi davantage de complications ou de nouveaux événements (infarctus, angine instable, réhospitalisation) que ceux ayant quitté l'hôpital après une semaine. L'étude a aussi démontré qu'un départ plus rapide n'avait pas de répercussions défavorables sur le plan psychosocial.

Selon le Dr Bogaty, l'étude de l'ICQ devra d'abord être publiée dans une revue scientifique avant que l'on songe à faire du court séjour une pratique standard. « Mais c'est faisable partout, parce que l'appareillage nécessaire n'a rien de flyé », assure-t-il.

Pas d'association claire entre le stress et les maladies coronariennes

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

Un niveau de stress élevé n'accroît pas nécessairement les risques de maladie coronarienne, révèle une étude réalisée par des chercheurs de l'Université Laval. « Nos résultats indiquent que chez des hommes blancs d'âge mûr, le stress psychologique n'a pas ou a peu d'impact sur l'incidence de maladies coronariennes », écrit l'équipe d'épidémiologistes et de médecins.⁽¹⁾

Selon un des auteurs, l'épidémiologiste François Meyer, cette étude devrait amener les autorités médicales à mettre un bémol à leur message concernant les effets néfastes du stress sur la santé cardiaque. « Si le message (de santé publique) passe bien au sujet de l'exposition à la cigarette, de l'alimentation saine et de l'activité physique, je pense

qu'on n'a pas besoin de se préoccuper du stress », a déclaré M. Meyer à *La Presse*.

Le psychiatre François Lespérance, de l'Institut de cardiologie de Montréal, à qui *La Presse* avait soumis l'article de Laval pour commentaires, en arrive à une conclusion similaire. « Les gens qui maîtrisent mieux leur stress sont plus heureux, et juste pour cette raison-là, c'est probablement une bonne idée de gérer son stress. Mais il n'est pas nécessaire d'utiliser l'argument que ça va sauver des vies. D'autant plus que ça rend les gens phobiques au stress. Ils en viennent à penser que n'importe quoi est nocif. »

L'équipe de l'Université Laval a suivi pendant neuf ans 870 hommes habitant la ville de Québec. En 1981, ces hommes, qui ne souffraient à l'époque d'aucun problème cardiaque, ont répondu à une série de questions visant à évaluer leur niveau de stress lié à leur vie professionnelle, familiale et sociale. En 1990, les chercheurs ont retracé les dossiers médicaux de ces mêmes hommes, pour voir s'ils avaient souffert d'angine de poitrine ou d'un infarctus.

Cette démarche a permis de constater que les hommes qui avaient manifesté un niveau de stress élevé n'avaient pas contracté davantage de maladies coronariennes que ceux qui n'étaient pas stressés. L'absence d'association vaut pour chacune des dimensions de stress mesurées — stress au travail, dans la vie familiale, dans la vie sociale. On a évidemment tenu compte de l'impact des facteurs de risque connus tels la consommation de tabac, l'activité physique et le cholestérol.

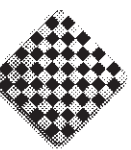
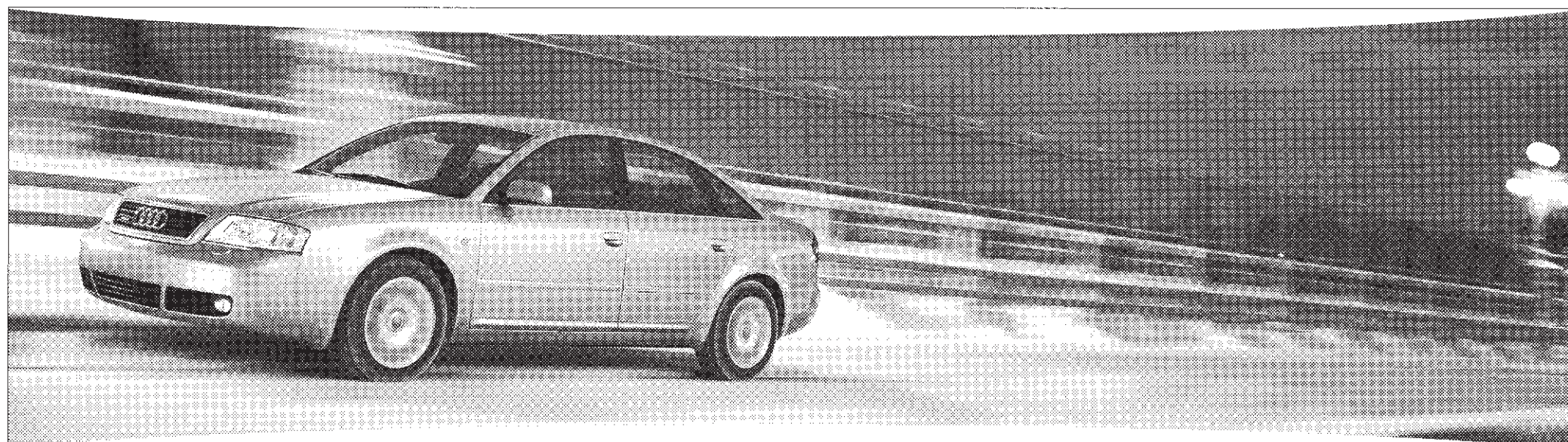
Un bémol

Cette étude ne résout pas la question. L'auteure principale, la jeune épidémiologiste Lynne Moore, souligne que ses données comportent des faiblesses. Ainsi, le stress perçu par les répondants n'a été mesuré qu'une fois, au début de la démarche. Bien des changements ont pu survenir au cours des années suivantes, qui pourraient avoir eu un impact sur le niveau de stress des hommes suivis. « On ne peut pas conclure de cette étude que le stress n'est pas lié aux maladies coronariennes. Mais elle nous donne des pistes pour mener d'autres étu-

des », estime M^{me} Moore. Son directeur de recherche, François Meyer, sur ce point loin : « Ça met un peu un bémol sur ce qu'on entend, c'est-à-dire que le stress est une cause majeure des maladies cardiaques. »

Le psychiatre François Lespérance, de l'Institut de cardiologie, souligne qu'une seule forme de stress psychologique a été clairement identifiée comme facteur de risque pour les maladies coronariennes, la dépression. « La dépression augmente surtout la mortalité chez les gens qui souffrent déjà de maladies coronariennes, explique le docteur Lespérance. Pour d'autres dimensions de stress, comme la colère ou l'anxiété, le lien (avec les maladies coronariennes) a été beaucoup moins bien documenté. Des recherches récentes ont même montré que la colère avait un effet protecteur contre ces maladies. »

(1) Moore, L., Meyer, F. et al. « Psychological stress and incidence of ischaemic heart disease », *International Journal of Epidemiology*, vol. 28, no. 4, août 1999.



À MOINS D'AVOIR UNE QUATTRO

La A6 quattro. Alors que la plupart des voitures rampent devant les conditions routières enneigées, votre A6 vous emmène joyeusement vaquer à vos occupations. Avec sa traction intégrale quattro[®] qui s'accroche à la route, votre Audi devient pratiquement l'égal d'une motoneige. En plus agréable. Pendant que vos voisins attendront patiemment l'épandage d'abrasifs, vous et votre superbe A6 n'attendrez après personne.



3,9 %

Taux de financement de location-bail de 3,9 % sur approbation de crédit.

Location-bail de 640 \$ par mois pendant 36 mois ; taxes, immatriculation et préparation en sus. Acompte exigé de 5 000 \$, plus un dépôt de garantie remboursable de 700 \$ et la première mensualité de 640 \$. Montant dû au début du bail : 6 340 \$. Location-bail fermée de 36 mois offerte aux clients admissibles par Crédit VW Canada, Inc. chez les concessionnaires participants. Livraison obligatoire avant le 31 octobre 1999. Taux calculé en fonction du PDSF de la Audi A6 quattro 1999 de 57 350 \$, comprenant les Ensembles cuir, climatique et commodités, des roues de 16 po et les frais de transport de 570 \$. Total des mensualités : 23 040 \$. Contribution du concessionnaire requise, pouvant modifier le prix final convenu. Frais d'assurance et certaines responsabilités financières éventuelles à la fin du bail aux frais du locataire. Kilométrage dépassant 20 000 km par an, au taux de 0,10 \$ le km, aux frais du locataire. Taux de location-bail calculé en fonction d'un taux d'intérêt annuel de 3,9 % pendant 36 mois. Prix réel fixé par le concessionnaire. Demandez les détails à votre concessionnaire. «Audi», «quattro», «A6» et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. Pour en savoir plus sur Audi, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez notre site Web, au www.audi.com.

AUTO STRASSE, INC.
5905 Trans Canada Highway
St-Laurent, QC
514-748-6961

AUTOMOBILES E. LAUZON
1384, boulevard Labelle
Blainville, QC
450-430-1460

LES AUTOMOBILES NIQUET
1905, boulevard Sir Wilfrid Laurier
St-Bruno, QC
450-653-1553

LES AUTOMOBILES POPULAR
5441, rue Saint-Hubert
Montréal, QC
514-274-5471

PARK AVENUE VOLKSWAGEN AUDI
8805, boulevard Taschereau
Brossard, QC
450-656-4811

Christian Soucy avait dormi près des urgences, peu de temps avant sa mort

MARCEL LAROCHE
DRUMMONDVILLE

Peu avant sa mort, Christian Soucy a été surpris trois nuits d'affilée, endormi sur une civière dans un corridor attenant à la salle des urgences de l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville.

C'est ce qu'a affirmé le sergent Jean Bondu, de l'agence de sécurité Pinkerton, chargé de la surveillance au centre hospitalier où Soucy aurait mis fin à ses jours, vraisemblablement le dimanche 15 novembre 1998.

Témoignant hier à l'enquête du coroner Gilles Perron qui se déroule au palais de justice de Drummondville, le surveillant a dit connaître de vue ce sans-abri qui arpente régulièrement l'entrée principale de l'hôpital, à la recherche de mégots de cigarette dans les cendriers.

« Je l'ai vu pour la dernière fois vers 2h30 le vendredi 13 novembre 1998, dormant encore sur une ci-

vière. C'est là qu'il m'a dit que son père l'avait mis dehors et qu'il n'avait pas de place où aller. Il m'a suivi vers la sortie sans difficulté », a raconté l'agent de sécurité.

Quatre jours plus tard, soit vers 10h20 le mardi 17 novembre, Luc Parenteau et Patrice Massicotte, deux préposés de l'hôpital qui cherchaient l'origine des odeurs nauséabondes provenant du sous-sol, ont découvert le corps inanimé de Soucy pendu à des gicleurs, à l'intérieur d'un local désaffecté où se trouvaient auparavant des pompes à suction.

Plusieurs témoins entendus depuis le début de l'enquête, dont l'électricien Serge Boisvert, les gardiens de sécurité Serge Charest et Léo Dubuc, de l'hôpital Sainte-Croix, ainsi que les agents Guy Ritche et Nancy Gagnon, de la police de Drummondville, ont tous vu le corps en état de décomposition de Soucy, complètement vêtu, se balançant au bout d'un fil électrique. Certains ont dit avoir aperçu trois

briques empilées sur le plancher, près des pieds de la victime, mais qui n'apparaissent pas sur la dizaine de photos prises sur les lieux du drame par l'agent Gagnon.

Quant au sergent-détective René Roux, de la sûreté municipale de Drummondville, il a expliqué au coroner Perron que le cadavre avait été déplacé à son arrivée à l'hôpital, ce qui l'a empêché de faire appel à un photographe du Service d'identité judiciaire. Interrogé par le coroner, le policier s'est dit d'avis qu'il aurait été opportun d'avoir des photos à nu et des blessures au cou de la victime pour compléter son enquête qui, de l'opinion du coroner Campeau, démontre hors de tout doute qu'il s'agit d'un suicide. Les témoignages du docteur Gilles Campeau, coroner investigateur chargé de ce dossier, et du pathologiste André Lauzon, du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal, devraient clore aujourd'hui l'enquête publique.

Expulsion d'une touriste française : une entente avec l'Immigration

RIMA ELKOURI

Alexandra Pottinger, cette touriste française contrainte par Immigration Canada de quitter le pays pour n'avoir pas respecté les délais de son permis de séjour, devra finalement se résigner à passer par le parrainage de son fils si elle veut demeurer au pays.

« Les autorités de l'Immigration tiennent à ce qu'elle ait une situation en règle, a expliqué Denis-Daniel Boullé, du bureau de M^e Noël Saint-Pierre, qui représente Mme Pottinger. Si elle doit passer beaucoup de temps au Québec, dans la mesure où elle a un fils ici qui a les moyens de faire un parrainage, il faut que le parrainage se fasse. »

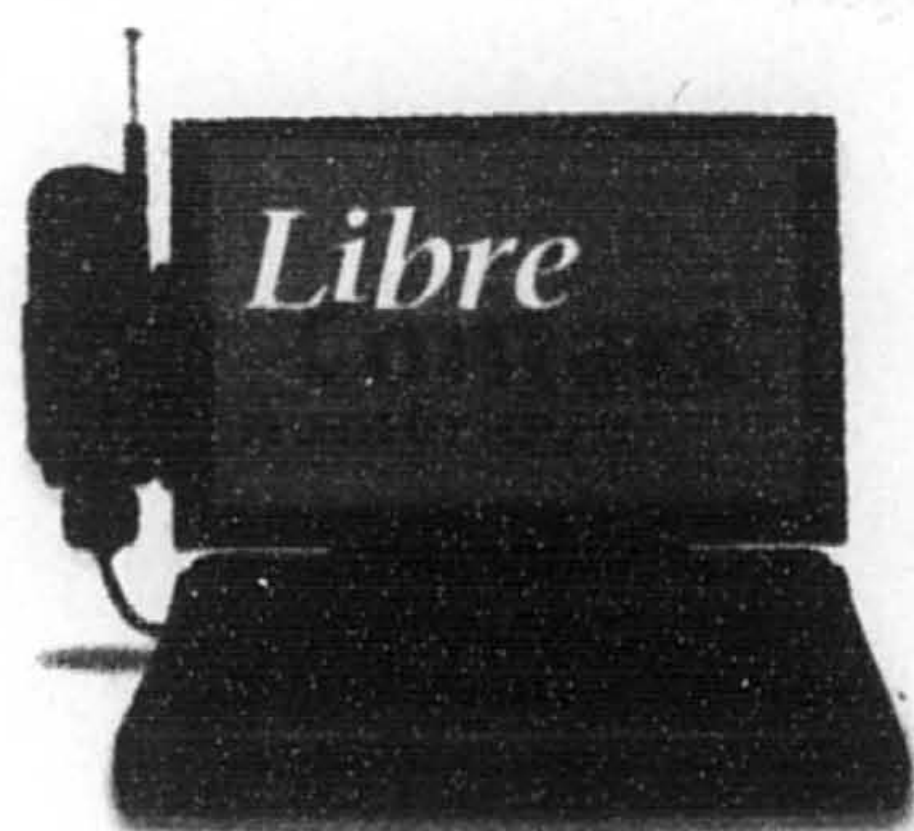
Entre-temps, Mme Pottinger devra quitter le pays — elle a choisi d'aller au Mexique — pour exécuter l'ordre de renvoi qui pèse sur elle depuis sa mésaventure à la frontière canado-américaine, le mois dernier, alors qu'elle revenait d'un bref séjour aux États-Unis.

Depuis 1995, Mme Pottinger,

57 ans, vit pratiquement toute l'année au Québec. Son fils, sa bru, et leurs deux enfants demeurent ici. Elle tient à demeurer près d'eux, d'autant plus que sa bru est gravement malade.

Mme Pottinger avait pris l'habitude de faire renouveler son visa de touriste à chacune de ses visites. Toutefois, lors de son dernier séjour, elle dit avoir oublié. À son retour des États-Unis, l'agent d'immigration au poste de Lacolle a vu qu'elle avait un visa expiré en mains. Il s'est aussi rendu compte que la dame venait régulièrement au Québec avec un simple visa de touriste. Après six heures d'interrogatoire, Mme Pottinger a finalement dû signer un formulaire l'obligeant à quitter le Québec le 8 octobre. « On a pu repousser son départ pour qu'elle ait le temps de s'organiser jusqu'au 24 », a indiqué M. Boullé.

L'Immigration a choisi une solution bien compliquée à un problème qui était au départ fort simple. Un petit saut au bureau montréalais d'Immigration Canada aurait suffi, selon lui.



Ça donne envie de reprendre la route.

Le nouveau service **LibreContact** transforme votre SCP Bell Mobilité[™] en modem. Maintenant, à partir de votre ordinateur portable ou de poche, vous avez accès par voie numérique, partout et en tout temps, à Internet, au réseau de votre entreprise et à votre courriel.

Trousse LibreContact numérique gratuite.

À l'achat de la trousse **LibreContact**, une remise de 75 \$ (plus taxes) sera appliquée à votre facture mensuelle.

Pour en savoir plus, appelez-nous, consultez notre site Web ou passez nous voir à l'un de nos magasins Espace Bell[™]

1 888 4MOBILE www.auxgensdaffaires.com

Les nouveaux forfaits Mobilité.

150 minutes	400 minutes	650 minutes	800 minutes	1500 minutes
29\$	49\$	79\$	99\$	159\$

- Minutes utilisables en tout temps¹
- Aucun contrat
- Pas de frais d'itinérance^{2†}
- Facturation à la seconde
- Conférence à trois, Renvoi automatique et Appel en attente inclus.

En vigueur jusqu'au 31 octobre avec un forfait SCP numérique à partir de 29\$ ou plus par mois ou d'un abonnement à un forfait d'entreprise avec un bloc de temps d'antenne Mobilité-entreprise. Jusqu'à épuisement des stocks. Sous réserve de modification ou de prolongation sans préavis. Détails en magasin. ¹Les forfaits à 29\$ et 49\$ par mois sont en vigueur pour les appels locaux et vocaux au Canada seulement. Les minutes non utilisées ne pourront être reportées à une facture subséquente. ²Seulement au Canada. Taxes, services optionnels et autres frais (activation, accès mensuel au réseau, interurbain et temps d'antenne) en sus. Bell Mobilité et Espace Bell sont des marques de commerce de Bell Canada. LibreContact est une marque de commerce de Bell Mobilité Cellulaire Inc.

Bell
Mobilité